

**Contrat Urbain de  
Cohésion Sociale  
de l'agglomération  
rennaise**

**2007 - 2009**

## Références :

- . Loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine
- . Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale
- . Conseil Interministériel des Villes du 9 mars 2006, "Pour une politique de la ville renouvelée"
- . Circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale
- . Circulaire du 15 septembre 2006 relative à la géographie prioritaire des CUCS, contenu et calendrier de mise en œuvre

## Sommaire :

I	LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE .....	4
I.A	La géographie prioritaire .....	5
I.B	Le diagnostic territorial des territoires prioritaires .....	6
II	LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET SOCIAL DE L'AGGLOMÉRATION .....	12
III	LES PROGRAMMES D' ACTIONS THÉMATIQUES .....	16
III.A	Jeunesse.....	17
III.B	Intégration des populations d'origine étrangère, lutte contre les discriminations et accès aux droits.....	22
III.C	Participation des habitants, soutien aux initiatives des habitants et citoyenneté .....	24
III.D	Aménagement, Habitat et Cadre de Vie .....	27
III.E	Emploi et Développement économique .....	32
III.F	Education et Formation tout au long de la vie.....	37
III.G	Culture, Sports et Loisirs.....	41
III.H	Santé et Lutte contre les violences sexistes .....	46
III.I	Prévention de la délinquance.....	50
IV	LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D' EVALUATION .....	53
IV.A	Les programmes d' actions : principe et organisation .....	53
IV.B	Le pilotage du CUCS.....	53
IV.C	Les financements .....	54
IV.D	Suivi, observation et évaluation.....	55
V	ANNEXE 1 - CARTES .....	57
VI	ANNEXE 2 – FICHES THEMATIQUES ET TERRITOIRES PRIORITAIRES .....	58
VII	SIGNATAIRES.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## **Avant propos**

La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine et le comité interministériel des villes (CIV) du 9 mars 2006 ont renouvelé le cadre de la politique de la ville. La volonté de rompre avec la spirale de dévalorisation, en réduisant les inégalités sociales et les écarts de développement, demeure la finalité de cette politique. Pour l'Etat, elle s'appuie sur une géographie d'intervention plus ciblée et un socle commun de thématiques d'intervention.

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), qui succède au contrat de ville (2000-2006), est l'outil principal de mise en œuvre de cette politique. D'une durée de trois ans (2007-2009), il est reconductible (2010-2012). Il constitue le document de référence pour la mise en œuvre, au sein des agglomérations, du projet urbain et social défini par les partenaires locaux, et visant au développement prioritaire des territoires en difficulté. Il doit garantir la cohérence des différentes politiques publiques participant à la cohésion sociale, l'articulation des principaux dispositifs découlant de ces politiques, et la mobilisation prioritaire sur les enjeux définis dans ce cadre, des crédits de droit commun des signataires.

Pour le territoire de Rennes Métropole, le CUCS s'inscrit pleinement dans le projet de développement social de l'agglomération découlant du projet communautaire de Rennes Métropole adopté par le Conseil Communautaire le 23 novembre 2006. Dans le contexte d'une agglomération en fort développement, mais qui connaît encore des fragilités importantes, ce projet vise à permettre la mobilité sociale pour tous et un développement cohérent des différentes parties du territoire.

Le présent contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération de rennaises est composé des parties suivantes :

- I – Le diagnostic territorial et la géographie prioritaire
- II – Le projet de développement urbain et social de l'agglomération
- III – Les enjeux et programmes d'actions thématiques du CUCS
- IV – Les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

## **I LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE**

L'agglomération de Rennes est un territoire dynamique misant sur la solidarité. Son développement s'appuie sur les atouts majeurs du territoire : dynamisme démographique, qualité urbaine, réalité du « vivre en intelligence » qui repose à la fois sur la qualité des relations sociales et la tradition d'entraide forte en Bretagne, et sur la qualité et la richesse des savoirs des habitants.

La diversité de sa population constitue une richesse pour le territoire : source d'échanges, d'enrichissements mutuels, de mises en perspective, elle contribue au dynamisme et à l'innovation du territoire. L'agglomération rennaise est une communauté jeune et diversifiée, avec une forte population de 20/29 ans, mais qui attire également des familles, des actifs de toutes les catégories socioprofessionnelles. Dans les prochaines années, sa population va évoluer : accroissement significatif du nombre de personnes âgées (vieillessement relatif et absolu), renouvellement générationnel, accroissement du nombre d'étrangers pour atteindre les proportions du niveau national, arrivée de nouveaux habitants dans les communes périphériques.

Cette richesse humaine ne doit pas faire oublier l'appauvrissement relatif d'une part croissante de la population, avec un risque de précarisation pour une partie d'entre elle. Par ailleurs, les déséquilibres sociaux et territoriaux s'amplifient, mettant en danger la mixité sociale et générationnelle.

L'observation sociale permet de suivre de près ces évolutions et d'interroger en conséquence les politiques publiques. Ainsi, le développement actuel de l'agglomération appelle des rééquilibrages, notamment via un effort de construction suffisant, diversifié et équilibré, et une politique de mobilité résidentielle.

Certains territoires de l'agglomération font face à une forte concentration de difficultés sociales et urbanistiques. A ce titre, ils sont considérés comme prioritaires pour l'intervention publique en « réparation » et en « prévention », et doivent bénéficier de la solidarité de l'ensemble de l'agglomération et des différentes collectivités publiques. En reconnaissant comme prioritaires ces territoires rennais (dans les quartiers de Villejean, Le Blosne, Maurepas, Cleunay et Bréquigny - Champs-Manceaux) pour leurs difficultés mais aussi leur potentiel, ainsi que la ville de Saint-Jacques-de-la-Lande pour son engagement précurseur dans une démarche d'accueil des populations fragilisées et de mixité dans une urbanisation volontariste, la Politique de la Ville en a fait des lieux d'intervention particulière et d'expérimentation. Ces territoires sont ainsi des laboratoires où se bâtissent des outils pour répondre aux questions d'intégration qui pourront se poser demain à un grand nombre de communes de l'agglomération.

## I.A LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Dans ce cadre, une géographie prioritaire pour l'intervention de l'Etat dans le cadre du CUCS, répondant au principe d'une intervention plus ciblée en direction des territoires les plus en difficulté, a été définie de manière partenariale. Les quartiers prioritaires du contrat de ville 2000-2006 demeurent, au vu des éléments de

diagnostic, les territoires les plus en difficulté de l'agglomération. Ils constituent donc les territoires prioritaires du CUCS. Les quartiers sont ainsi classés par niveau de priorité, leur périmètre est précisé, et des pôles de plus grande fragilité sont définis :

Géographie prioritaire du CUCS (voir plans en annexe):

<b>Quartier</b>	<b>Niveau de priorité</b>	<b>Périmètre du territoire prioritaire</b>	<b>Pôles de fragilité</b>
Rennes/Maurepas	1	ZUS de Maurepas-Le Gast	Secteurs de Brno et Emmanuel Mounier
Rennes/Villejean	1	ZRU de Villejean	Dalle Kennedy et Villejean Ouest
Rennes/Le Blosne	1	ZRU du Blosne + quartier Italie (dérogation article 6 du projet ANRU IRIS St Benoît + IRIS Suisse) + IRIS Fernand Jacq	ZRU
Rennes/Bréquigny-Champs-Manceaux	2	ZUS Bréquigny-Champs Manceaux	Rue de Suède et Champs Manceaux
Rennes/Cleunay	2	ZUS de Cleunay	Square des Collines
Saint Jacques de la Lande	3	Toute la commune	

Le niveau de priorité 1 correspond aux quartiers dans lesquels une intervention massive et coordonnée de l'ensemble des moyens disponibles est absolument indispensable. Pour l'Etat, l'essentiel des crédits spécifiques de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et pour l'Égalité des chances (ACSÉ) sera mobilisé sur ces territoires.

Le niveau de priorité 2 correspond aux quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont moindres mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun est néanmoins nécessaire.

Le niveau de priorité 3 correspond aux autres quartiers où les actions à mettre en œuvre

relèvent davantage de la prévention ou de la coordination des moyens de droit commun. Les crédits de l'ACSÉ seront limités sur ces territoires.

Les crédits et actions spécifiques des collectivités locales signataires ont vocation à intervenir sur ces trois niveaux de territoire, dans une optique de solidarité locale.

En ce qui concerne l'Etat, ses crédits spécifiques seront mobilisés via l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances (ACSÉ) dont le délégué territorial est le représentant de l'Etat dans le département.

## I.B LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

### Le contexte démographique

En 1999, les 6 Territoires Prioritaires (TP) du Contrat de Ville, qui représentaient 64 756 habitants, soit 18 % de la population totale de Rennes-Métropole (les 5 territoires rennais représentent à eux seuls 27,7 % de la population de Rennes) se distinguent dans le paysage rennais, voire dans celui de l'agglomération, par des caractéristiques sociodémographiques en 1999 assez marquées.

#### **Une forte proportion de moins de 20 ans**

**Les jeunes de moins de 20 ans représentent 26,1 % de la population**, soit 5 points de plus que le taux à Rennes, mais 2 points de plus seulement que sur Rennes-Métropole. En effet, les communes de la périphérie, comme les Territoires Prioritaires (même s'il ne s'agit pas des mêmes ménages), localisent plus volontiers les familles et donc les jeunes, Rennes localisant plus majoritairement les "isolés".

La dispersion de la part des moins de 20 ans entre chaque territoire prioritaire est relativement faible : de 23,4 % pour le taux le moins fort à Saint Jacques de La Lande à 28,6% au Blosne (taux le plus élevé).

#### **Des familles en proportion importante**

Ce taux de jeunes est à rapprocher de la **caractéristique des Territoires Prioritaires d'une population familiale plus forte que la moyenne**. Ceci s'explique notamment par l'importance du parc social qui offre majoritairement de grands logements. Les ménages de 3 personnes et plus représentent 34,5 % de l'ensemble des ménages des 6 territoires du Contrat de Ville, ce qui est nettement plus fort que sur Rennes (24,9 % seulement), mais assez proche du taux enregistré sur Rennes-Métropole (33,7 %).

Entre un taux de 25,7 % de ménages de 3 personnes et plus à Maurepas et près de 39 % à Villejean et au Blosne, l'écart est notable.

#### **Les ménages d'une seule personne : fortes disparités suivant les territoires**

Les Territoires Prioritaires concentrent, par rapport à d'autres territoires, plus majoritairement les familles. La part des ménages composés d'une seule personne est de 36,1 % La tendance à la réduction de la taille des ménages (vieillesse, décohabitation, divorce et séparation...) concerne également ces territoires. Le taux de petits ménages reste nettement inférieur à celui observé pour Rennes, où près d'un ménage sur deux est composé d'une personne (46,6 %), notamment en raison de la présence des étudiants. Mais il est assez proche du taux de Rennes-Métropole (37,6 %).

On observe par contre une grande disparité entre les territoires : Maurepas présente des taux très proches de ceux de Rennes (25,7 % de familles et 45,8 % de petits ménages, taux le plus élevé des Territoires Prioritaires). Villejean est le territoire où la part des petits ménages est la plus faible (30 %) ; le taux de familles est parmi le plus élevé.

### Plus d'employés et ouvriers

**Les ménages sont plutôt composés d'employés et d'ouvriers.** En effet, 38,5 % de la population de 15 ans et + des Territoires Prioritaires relève de cette catégorie socio-professionnelle, contre seulement 25,2 % à Rennes. Mais ils ne sont que 28,5 % à Villejean et près de 44 % à Bréquigny et au Blosne.

La population active des Territoires Prioritaires est donc globalement moins diversifiée qu'ailleurs, la part des professions intermédiaires et celle des cadres étant respectivement de 11,7 % et de 6,3 %. A Rennes, les cadres représentent 11,7 % de la population de 15 ans et plus et les professions intermédiaires 13,5 %. Mais Cleunay et Saint Jacques de La Lande se distinguent avec environ 16 % de professions intermédiaires, et respectivement 11,1 % et 8,9 % de cadres.

### Une présence importante des étrangers

**Les territoires prioritaires concentrent également les étrangers.** Ils y représentent 7% de la population totale, contre 4 % à Rennes et seulement 2,5 % à Rennes-Métropole. Mais on observe de fortes disparités entre les territoires, entre Saint Jacques de La Lande qui compte 1,2 % d'étrangers dans sa population totale (92 personnes) et Le Blosne avec près de 11 % d'étrangers (1 827 personnes).

### Un taux élevé de personnes sans formation

Enfin, les territoires du contrat de ville se distinguent également par **un taux élevé de personnes de 15 ans et plus sans formation.** Il avoisine les 16 %, soit plus de 6 points au-dessus des moyennes de Rennes et de son agglomération. Ce taux est relativement homogène entre 4 territoires prioritaires. Le Blosne et Maurepas se distinguent avec respectivement 17,9 % et 21,2 % de personnes de 15 ans et plus sans formation.

### 50% de locataires dans le parc social

Bien souvent l'ensemble de ces caractéristiques socio-démographiques, plus ou moins accentuées selon les territoires, est à rapprocher de la structure du parc de logements. Les territoires prioritaires sont caractérisés par un parc de logements sociaux très important (près de 16 800 logements en 2003, soit 70 % de l'ensemble du parc social rennais). **La part des locataires HLM est donc forte** : 49,7% pour les 6 territoires, mais 54,5 % pour les seuls territoires rennais. Ce taux est de 22,6 % à Rennes et de 17,8 % sur Rennes-Métropole. Globalement, les territoires prioritaires ont un parc de logements peu diversifié (en statut d'occupation et en type, puisque le collectif est très majoritaire), avec environ 1 ménage sur 2 locataire du parc HLM, sauf à Cleunay (37,9 % de locataires HLM) et surtout à Saint Jacques de La Lande (14,7 %). Maurepas à l'inverse dispose d'un parc très social avec plus de 75 % de locataires HLM.

## La situation en 2006

Nous n'avons pas à ce jour des données du nouveau recensement à l'échelle des quartiers et ne disposons des données générales de l'INSEE que pour la moitié des communes de l'agglomération.

Il n'est donc pas possible de dire si la part de population des 6 Territoires Prioritaires dans

l'agglomération a évolué. Par contre, nous pouvons apporter quelques informations concernant les familles à partir des données de la C.A.F. (décembre 2005). Quelques schémas situent la part des Territoires Prioritaires dans l'agglomération aujourd'hui.

## Des surreprésentations... porteuses d'inégalités

### **① Une forte présence de la population couverte par le revenu minimum d'insertion (RMI) dans ces territoires**

Si les 6 Territoires Prioritaires de l'agglomération comprennent en mars 1999, 18% de la population de l'agglomération, ils concentrent en décembre 2005, 39% de la population couverte par le RMI.

Les personnes concernées par ces minima sont les plus nombreuses sur les territoires prioritaires du Blossne et de Maurepas qui connaissent sur certains IRIS une concentration très élevée de personnes vivant de ces minima. Maurepas concentre 4.6% de la population rennaise en 1999 et 11.5% des personnes couvertes par le RMI en 2005. Le Blossne comprend en 1999 8.3% de la population rennaise et 14.5% des personnes vivant du RMI.

La population a augmenté sur certains territoires depuis 1999 (notamment Saint-Jacques-de-la-Lande et Cleunay), elle a également continué de croître plus globalement au niveau de l'agglomération. Malgré tout, l'écart particulièrement important indique la forte concentration de la population couverte par le RMI et plus généralement qui vit de minima sociaux dans les Territoires Prioritaires (TP).

### **Des territoires inégalement confrontés à l'augmentation de la population couverte par le RMI :**

Entre 2004 et 2005, le nombre de personnes couvertes a augmenté de 3.2% à Rennes Métropole (+286 personnes) et de 1.8% à Rennes (+141 personnes). L'augmentation depuis 2002 est importante à Rennes

Métropole +22.3% (+1681 personnes) et +18.6% à Rennes (+1253 personnes).

Si les Territoires Prioritaires sont globalement stables en 2005, ils n'évoluent pas tous dans le même sens : Saint-Jacques-de-la-Lande met en évidence une forte hausse (+49 personnes couvertes, soit +31.0%), Bréquigny et Cleunay sont plutôt en baisse. Le Blossne, Villejean et Maurepas marquent en 2005 des évolutions peu significatives.

Par rapport à 2002, les Territoires Prioritaires mettent en évidence une augmentation moins accentuée que pour l'ensemble de l'agglomération (+8.7% sur les 6 TP entre 2002 et 2005, soit +285 personnes). Tous les TP n'évoluent pas dans le même sens : Saint-Jacques-de-la-Lande double sa population vivant du RMI sur cette période (+106 personnes, soit +105.0%) et des hausses significatives sont à relever au Blossne et à Villejean (+9.3% au Blossne, soit +99 et +18.4% à Villejean, soit +106 personnes).

Maurepas et Cleunay sont les seuls territoires connaissant un nombre de personnes couvertes par le RMI inférieur en 2005 à celui de 2002 (-4.9% à Maurepas, soit -47 personnes ; -8.9% à Cleunay, soit -20 personnes). Cependant cette baisse est en partie à mettre sur le compte de l'évolution du profil des bénéficiaires du RMI : plus de personnes isolées et moins de familles avec enfants. En effet le nombre d'allocataires au titre du RMI est supérieur en 2005 par rapport à 2002 à Maurepas (+28 allocataires, soit +6.1%) et légèrement inférieur à Cleunay (-7 allocataires, -5.9%). De même au sein d'un territoire on peut noter des évolutions contrastées entre les IRIS (cf. Note sur chaque territoire en annexe).

Par rapport à la période 2002/2003, la concentration des personnes couvertes par le RMI semble légèrement atténuée : les 6TP concentraient 42% de la population couverte en 2003 et 39% en 2005. En réalité les personnes vivant de ces minima y sont cependant plus nombreuses en 2005... En effet le nombre de personnes couvertes a augmenté mais moins vite que sur le reste de l'agglomération.

### **☉ Des allocataires dont 50% ou plus des revenus proviennent des prestations CAF**

Parmi ces allocataires, on retrouve les bénéficiaires de minima sociaux (RMI, Allocation Parent Isolée, Allocation Adulte Handicapé) mais également d'autres allocataires disposant de revenus faibles (citons par exemple certains allocataires de l'Allocation Parentale d'Education -APE).

Avec 4 100 allocataires fortement dépendants des prestations sociales en 2005, les 6 Territoires Prioritaires rassemblent 32% de ces allocataires de l'agglomération (rappel : les 6 TP comprennent 18% des ménages de Rennes Métropole).

Ces allocataires sont les plus nombreux sur Maurepas (même si sur ce territoire, le chiffre est un peu majoré du fait de domiciliations de bénéficiaires de l'AAH sur le Gast Ouest) et sur Le Blosne. Ces deux territoires rassemblent chacun plus de 1 100 ménages fortement dépendants des prestations sociales.

Villejean comprend également une concentration d'allocataires fortement dépendants des prestations supérieure à celle de la population (avec 720 allocataires fortement dépendant ce territoire rassemble 6.9% de ces allocataires à Rennes, tandis que ce territoire comprend 6.3% de la population rennaise au RP 1999).

Bréquigny compte au 31.12.2005, 501 allocataires fortement dépendants des prestations sociales (soit 4.8% de ces allocataires rennais; rappel : ce territoire comprend 5.4% de la population rennaise).

Cleunay et Saint-Jacques-de-la-Lande marquent les volumes les plus bas (respectivement 314 et 289 allocataires fortement dépendants des prestations sociales).

Entre 2004 et 2005, le nombre d'allocataires fortement dépendants a augmenté de 5.3% à Rennes Métropole (+649 ménages) et de 4.5% à Rennes (+448 ménages). Saint-Jacques-de-la-Lande compte 16.5% allocataires fortement de plus en un an (+41 ménages). Villejean, Le

Blosne puis Bréquigny sont également en hausse en 2005.

Par rapport à 2002, l'augmentation est de 15.4% à Rennes Métropole (+1710 ménages), +12.5% à Rennes (+1160 ménages) et de 9.5% en moyenne sur les 6 Territoires Prioritaires.

Saint-Jacques-de-la-Lande marque la plus forte hausse (+115 ménages, soit +66.1%). En nombre, les plus fortes hausses sont à noter au Blosne (+98 ménages, soit +9.2%) et à Villejean (+75 ménages, soit + 11.6%). L'augmentation est également significative à Bréquigny (+ 10.6%, 48 ménages supplémentaires).

### **☉ Des demandeurs d'emploi nombreux et peu formés**

Avec 4000 demandeurs d'emploi dans les catégories 1 et 6 au 31 mars 2006, les chômeurs des 5 Territoires Prioritaires rennais constituent près de 33% des chômeurs rennais (traitement APRAS). Rappel : ces territoires composaient en 1999, 29.4% de la population active. Cet écart indique un taux de chômage supérieur dans les Territoires Prioritaires à celui de la ville globalement.

Ils sont particulièrement nombreux à Maurepas (958 chômeurs) et au Blosne (1150).

La plupart des Territoires Prioritaires connaissent une baisse du chômage à l'exception de Maurepas (à peu près le même nombre en mars 2006 qu'en mars 2004). La diminution sur la période 2004/2006, est la plus significative au Blosne (-11%, soit -142 chômeurs).

A Saint-Jacques-de-la-Lande, ils étaient au nombre de 502 dans les catégories 1 et 6 (traitement INSEE-AUDIAR). Saint-Jacques-de-la-Lande connaît une hausse de 6.1% entre mars 2004 et mars 2006, soit +29 chômeurs.

Si les chômeurs sans formation représentent 14.6% des chômeurs rennais, ils forment 22.6% des chômeurs des 5 Territoires Prioritaires. Ce taux est de 22.8% à Maurepas, de 23.5% à Villejean et de 25.1% au Blosne.

Plus de 1 200 jeunes, habitant un Territoire Prioritaire, ont fréquenté la Mission locale en 2005. Leur nombre est en hausse (+4.9% par rapport à 2004 ; la hausse est de 8.7% à RM et de 6.3% à Rennes). Elle est la plus importante à Saint-Jacques-de-la-Lande (+21.5%) et au Blosne (+11.4%).

443 jeunes des TP accueillis par la Mission locale en 2005 étaient sans diplôme, soit

35.3% (ce taux est de 28.4% à Rennes Métropole et de 30.6% à Rennes).  
Ce taux s'élève à 39.5% à Maurepas et à 38.9% au Blosne.

Les données relatives à chacun des territoires suivies chaque année depuis 2004 en application de la loi du 1er août 2003 sont présentées en annexe du document.

### Les 6 Territoires Prioritaires

**Le Territoire Prioritaire de Maurepas** est marqué par une très forte concentration des logements sociaux sur un espace assez réduit.

De plus, ce territoire contraste géographiquement avec son environnement (rue de Fougères, Patton,..) ce qui peut induire la fois une certaine stigmatisation et lui conférer un atout (cf mixité reflétée dans les données sur éducation).

Maurepas se distingue également des autres Territoires Prioritaires par sa part très élevée des petits ménages ; en outre, on note une sur-représentation des isolés concernés par les difficultés.

On relève l'amélioration significatives des données sociales (notamment RMI, chômage), mais la cristallisation des difficultés demeure très forte (minima, chômage...)

Le chômage des jeunes, quant à lui, continue sa progression.

Brno, et dans une moindre mesure E. Mounier, alertent toujours fortement par la concentration et le niveau des difficultés. Par ailleurs, le Gast Ouest méritera un suivi attentif sur les prochaines périodes puisque l'on constate des évolutions alarmantes d'indicateurs sociaux.

**Cleunay** se distingue des autres Territoires Prioritaires rennais. Le renouvellement urbain porte ses fruits : diversité du parc, mixité de la population, moindre représentation des minima sociaux et des familles aux petits revenus...

Mais ce territoire masque la persistance de difficultés sociales sur des territoires très réduits à l'échelle de l'îlot, du square... Une analyse ponctuelle plus fine a permis de mettre en évidence que la ZUS représente 27.6% des ménages des deux iris habituellement retenus pour l'observation du territoire prioritaire, 59% des bénéficiaires du RMI et 57% des ménages bénéficiaires de la gratuité des transports en commun.

**Villejean** est un territoire dont les caractéristiques de population sont plus hétérogènes ; ce qui s'explique dans une

bonne mesure par la présence de l'université et de ses étudiants, du CHU et plus récemment d'Atalante Champeaux. Ces pôles d'activité induisent sans doute globalement une mobilité accrue qui permet (ou permettrait) des évolutions sociales.

Mais ce territoire cristallise des difficultés encore fortes ; deux iris interpellent plus particulièrement : Dalle Kennedy et Villejean Nord Ouest.

De plus, plusieurs indicateurs mettent en évidence des dégradations : hausse des personnes couvertes par le RMI, augmentation des chômeurs alors que la tendance des Territoires Prioritaires est plutôt à la baisse.

Les données sur l'éducation attirent l'attention : Villejean présente les taux de retard au collège les plus importants.

Par ailleurs, le nombre élevé de jeunes chômeurs est à souligner.

**Le Blosne** constitue le territoire le plus vaste et le plus peuplé ; tous les iris du quartier à l'exception d'un, appartiennent au Territoire Prioritaire du Contrat de Ville. De fait, les personnes concernées par les difficultés sont en nombre plus important qu'ailleurs (nombre de personnes couvertes par les minima sociaux, nombre de jeunes chômeurs, ...).

Les caractéristiques socio-démographiques des Territoires Prioritaires sont ici encore accentuées : sur-représentation de jeunes, de familles, de personnes sans formation, d'étrangers...

Les évolutions sur un an paraissent un peu divergentes (baisse significative des chômeurs, hausse notable des bénéficiaires du RMI). Mais sur un plus long cours, ce territoire a été marqué par une reprise plus précoce des difficultés.

On note de fortes disparités entre les iris ; certains alertent par la concentration des difficultés plus importantes : en premier lieu Saint Benoît et Torigné Est se distinguent, ils sont rapidement suivis au second plan par Le Landrel Est, Torigné Ouest et Landrel Ouest.

Nouvellement rattaché aux Territoires Prioritaires, l'iris Fernand Jacq, connaît

récemment des évolutions contrastées : il comptait 115 demandeurs d'emploi dans les catégories 1 et 6 (-14 personnes par rapport à 2004, soit -10.8%). 21.8% des chômeurs (cat.1) sont sans diplôme.

Le nombre de personnes couvertes par le RMI a fortement augmenté : 73 personnes en 2005, contre 49 en 2002 (soit +49.0%). Les allocataires fortement dépendants des prestations sociales après une progression significative en 2003 et 2004, marquent une baisse en 2005. Ils étaient 95 au 31.12.2005.

**Bréquigny** se présente comme un territoire qui s'inscrit dans la moyenne des 6 Territoires Prioritaires pour les données démographiques, mais est plutôt en sous-représentation en ce qui concerne les indicateurs sociaux. Pour autant ces valeurs globales sont lissées dans une certaine mesure du fait de contrastes entre les iris.

Canada et Champs Manceaux nécessitent plus d'attention.

**Saint-Jacques-de-la-Lande** connaît, de par la construction d'un nouveau quartier, un renouvellement d'une ampleur exceptionnelle.

Ce Territoire Prioritaire est atypique : la commune entière est concernée par le Contrat de Ville et surtout, il se distingue des territoires rennais par ses données socio-démographiques.

Mais les 3 iris le composant, marquent chacun des caractéristiques propres et particulièrement contrastées.

De plus, des évolutions sociales récentes interpellent (hausse des bénéficiaires du RMI, des ménages fortement dépendants des prestations sociales, des demandeurs d'emploi,..) et nécessiteraient un travail approfondi au niveau de ces iris, que les données actuellement disponibles ne permettent pas.

## II LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET SOCIAL DE L'AGGLOMÉRATION

Le projet urbain et social du CUCS de l'agglomération rennaise s'inscrit dans le cadre du projet de développement social de Rennes Métropole et dans les finalités générales de la politique de la ville visant à **réduire les inégalités et les écarts de développement**.

**Rennes Métropole exprime une vision ambitieuse et optimiste de son avenir** : se positionner comme une métropole européenne au XXIème siècle. Sa stratégie consiste à miser sur son potentiel humain pour poursuivre son développement, et s'affirmer comme une métropole créatrice et apprenante, accueillante et solidaire, entreprenante et ouverte.

L'ambition de poursuivre son développement pour conférer à l'agglomération une dimension européenne va de pair avec la volonté de garantir à tous des droits fondamentaux et développer, sur l'agglomération, un fort niveau de cohésion sociale. Rennes Métropole se donne ainsi pour objectif d'être un territoire compétitif et solidaire.

L'individualisation de notre société peut être synonyme de liberté et de reconnaissance de la diversité. Mais elle comporte également des risques. Risques de précarisation de la vie et d'exclusion, car l'individu peut se retrouver en difficulté, en fragilité s'il n'a pas un minimum de sécurité économique, sociale, sanitaire, culturelle, et physique. Risques de fragmentation liés à l'éclatement des modes de vie. Risque enfin de l'entre soi auquel peut mener la mise en avant de la diversité et la recherche de la singularité.

Face à ces risques majeurs de notre société, l'agglomération affirme la responsabilité des institutions pour :

- d'une part, assurer à chacun des bases solides pour se construire et évoluer dans la société : emploi, logement, éducation, santé, culture et loisirs, sécurité. Il s'agit là de droits fondamentaux qui ne peuvent tolérer d'inégalités entre les concitoyens, et de leviers essentiels de la citoyenneté et du vivre ensemble ;
- d'autre part, conforter le sentiment d'appartenance à une communauté de vie : réaffirmer la valeur du collectif qui se nourrit de la contribution de chacun et permet à chacun de trouver sa place ; favoriser la rencontre entre les groupes sociaux, générationnels, culturels, dans un objectif d'enrichissement mutuel ; offrir un territoire de vie équilibré ; réaffirmer les valeurs qui fondent les règles communes du vivre ensemble.

Rennes Métropole se fixe ainsi comme premier objectif d'être le lieu et le moteur d'une **mobilité sociale pour tous**. Il s'agit de développer la mobilité résidentielle et géographique (habitat et déplacements), mais aussi de créer les conditions pour la mise en mouvement de l'ascenseur social (emploi, éducation et formation tout au long de la vie, culture...).

Afin de dépasser les différences au sein de la population, le second objectif vise à développer les conditions pour **forger une identité commune et fédératrice**, faite d'ouverture, d'appartenance à un territoire partagé, de qualité du vivre ensemble, de vitalité de la vie sociale et de citoyenneté active.

Dès lors, **le projet de développement urbain et social du CUCS de l'agglomération rennaise** se décline sous la forme de neuf orientations thématiques, les trois premières ayant une vocation transversale, les autres des vocations plus spécifiques :

- a. **Jeunesse**
  
- b. **Intégration des populations d'origine étrangère, lutte contre les discriminations et accès aux droits**
  
- c. **Participation des habitants, soutien aux initiatives des habitants et citoyenneté**
  
  
- d. **Aménagement, habitat et cadre de vie**
  
- e. **Emploi et développement économique**
  
- f. **Éducation et formation tout au long de la vie**
  
- g. **Culture, sport et loisirs**
  
- h. **Santé et lutte contre les violences sexistes**
  
- i. **Sécurité et prévention de la délinquance**

Les grands enjeux se rapportant à chacune de ces thématiques sont développés ci-dessous.

**Les publics jeunes**, et particulièrement les jeunes en difficulté, sont prioritairement visés par la politique de la ville. Ainsi, il convient d'insister sur la nécessité d'une approche transversale de la question de la jeunesse, devant questionner l'ensemble des politiques publiques, qui devront donc intégrer les enjeux suivants :

- développer l'accueil, l'écoute et le conseil en direction des jeunes,
- permettre leur implication dans la cité, développer l'apprentissage de la citoyenneté et soutenir leurs initiatives,
- construire des réponses à la situation des jeunes en situation de précarité

Les approches développées devront différencier les questions concernant les 11-16 ans (enjeu principal éducatif, de socialisation et d'accès progressif à l'autonomie) et celles concernant les 16-25 ans (enjeu de formation, d'accès au logement, à l'emploi, et prise en compte des phénomènes de paupérisation d'une partie de la jeunesse):

**L'intégration des populations d'origine étrangère, la lutte contre les discriminations liées à l'origine et l'accès aux droits** constituent le deuxième axe transversal. Les différentes politiques thématiques menées par l'ensemble des signataires devront intégrer cet enjeu. Les actions à développer devront permettre :

- une intégration des personnes d'origine étrangère à la société et un accès à l'emploi par de l'accompagnement et des actions spécifiques,
- une valorisation de la diversité culturelle des rennais et une évolution de la société d'accueil, des postures et comportements des individus et des institutions.

**La participation des habitants et le soutien à leurs initiatives et à la citoyenneté** constituent le troisième axe transversal. Il s'agit de permettre une dynamique d'innovation, par un soutien aux actions proposées par des associations d'habitants, de positionner les instances participatives comme porteuses de projets, de renforcer les actions de proximité permettant une implication dans la vie du territoire, un renforcement du lien social et la sensibilisation de l'ensemble de la population à l'objectif d'égalité hommes - femmes. Les habitants des quartiers prioritaires doivent aussi être associés à l'élaboration et au suivi du CUCS.

Au-delà, le diagnostic territorial a mis en évidence que les quartiers prioritaires présentent des caractéristiques sociales et économiques qui justifient une intervention publique massive pour corriger et diminuer ces écarts avec le reste de l'agglomération.

Dans la mesure où les quartiers prioritaires concentrent près de 50% du parc social qui constitue, par ailleurs, le parc social le plus ancien, les actions en matière d'**habitat et cadre de vie** constituent un volet important du CUCS. L'objectif de garantie de l'accès pour tous à un logement, en permettant la mobilité résidentielle et en développant la mixité sociale par un rééquilibrage du parc social à l'échelle de l'agglomération, détermine les objectifs du Programme Local de l'Habitat de Rennes Métropole.

Dans le cadre du CUCS, le **programme de rénovation urbaine** vise à rééquilibrer l'offre de logements dans les territoires prioritaires en y développant le parc privé, et à revaloriser le cadre de vie par une programmation importante en réhabilitation des logements et requalification des espaces extérieurs. L'amélioration de l'environnement passera aussi par la généralisation de la gestion urbaine de proximité sur tous les quartiers prioritaires. Le maintien et la modernisation des services publics sur ces territoires et les démarches permettant l'accès pour les publics les plus éloignés participent aussi à cet objectif général.

Davantage exposés aux risques du chômage, les quartiers prioritaires doivent bénéficier d'une mobilisation de l'ensemble des signataires du CUCS pour permettre un **accès à l'emploi** pour tous. Dans le cadre notamment du partenariat développé au sein de la Maison pour l'Emploi, l'Insertion et la Formation (MEIF), les actions mises en place doivent :

- permettre un retour à l'emploi, en développant une organisation territoriale de proximité, en lien avec les zones d'emploi, en construisant des parcours individualisés, notamment au bénéfice des jeunes, en travaillant sur la levée des freins à l'emploi ;
- soutenir la création ou le maintien des activités économiques, notamment dans les quartiers, et y compris celles relevant de l'économie solidaire.

Véritable pilier de l'égalité des chances, la **réussite éducative** constitue un enjeu du volet éducation du CUCS. Les actions développées, notamment dans le cadre du

Programme de Réussite Educative (PRE) doivent permettre une réussite scolaire et éducative effective de tous les enfants, par des actions collectives et mesures d'accompagnement adaptées, et en permettant aux parents de jouer pleinement leur rôle éducatif. Elle doit aussi trouver son prolongement dans une politique permettant une **formation tout au long de la vie**, que ce soit par la constitution d'un socle de culture générale solide ou par l'acquisition de compétences spécifiques.

**La culture, le sport et les loisirs** concourent à l'enrichissement des individus et à leur capacité d'insertion dans la société. Les actions à développer doivent permettre un accès effectif aux activités culturelles et sportives pour les habitants les plus éloignés de ces pratiques, contribuer à l'éveil de chacun par l'éducation artistique et culturelle, les démarches de médiation, l'appui aux pratiques amateurs. Dans les territoires prioritaires, l'offre culturelle de proximité sera favorisée, en intégrant l'objectif de découverte de la diversité des cultures. La pratique du sport sera aussi encouragée ainsi que le soutien aux associations développant une offre sportive innovante et favorisant la citoyenneté et l'implication des jeunes.

La problématique de la **santé** doit être abordée dans le CUCS essentiellement sous l'angle d'une approche territoriale, dans le cadre d'ateliers santé ville (ASV). Ce travail doit permettre de favoriser l'accès aux soins pour tous, de prendre en compte le

vieillesse de la population, de développer des actions de promotion de la santé impliquant les habitants et acteurs de proximités, de soutenir des actions de prévention des conduites à risques chez les jeunes, en lien avec le milieu scolaire, d'améliorer la prise en compte des personnes en souffrance psychique. Par ailleurs et souvent en lien avec ces mêmes acteurs, la mise en place d'actions de prévention et lutte contre les violences sexuelles et sexistes constituent un axe prioritaire du CUCS.

La **sécurité** correspond à une préoccupation croissante des habitants de l'agglomération. Dans le cadre du CUCS, les actions de **prévention de la délinquance** sont fondées sur la conviction que l'éducation, l'appropriation des règles et des limites nécessaires à la vie en société sont indispensables à la cohésion sociale. Les instances de coordination mises en place entre acteurs doivent permettre une analyse partagée des phénomènes de délinquance et une veille permanente. Les actions à développer sont centrées notamment autour de la présence humaine sur les lieux et heures sensibles, la prise en charge spécifique et adaptée des mineurs délinquants, le développement des sanctions alternatives, le soutien aux victimes, les démarches de médiation et conciliation, le renforcement de l'implication des habitants dans les démarches de prévention. Ces axes de travail ont vocation à être repris et trouvent leur prolongement dans l'actuel **contrat local de sécurité**.

### **III LES PROGRAMMES D' ACTIONS THÉMATIQUES**

Dans l'agglomération rennaise, les villes de Rennes et Saint-Jacques de la Lande, Rennes Métropole, le département, l'ADOHLM (Association Départementale des organismes HLM) et l'État ont travaillé à définir des enjeux communs pour le développement des différents territoires au bénéfice des populations qui y résident. Ces enjeux ainsi définis permettent d'organiser la mobilisation des différentes politiques et la mise en cohérence des dispositifs spécifiques.

Il en résulte une présentation harmonisée des objectifs opérationnels et types d'actions par thématique retenue. Ceux-ci sont déclinés par niveau territorial, au regard des enjeux communs : le niveau d'agglomération et l'échelon des territoires prioritaires : les six territoires rennais et jacquolandin.

Chacune des institutions s'engagera dans la mise en œuvre et le financement de ces objectifs opérationnels et actions en fonction de ses compétences respectives et la mise en cohérence des politiques publiques en vigueur

sur le territoire, le cas échéant avec des partenaires non-signataires du présent contrat.

La réflexion pour la mise en place du CUCS a permis de préciser la géographie prioritaire de la politique de la ville sur la base d'indicateurs de précarité sociale.

La méthodologie retenue pour l'élaboration du CUCS a consisté à recueillir, dans les réunions organisées dans les territoires prioritaires, l'avis des habitants, des élus, des acteurs intervenant sur les différents territoires; et également, à l'occasion de l'élaboration du projet de développement social, par différents groupes de travail au niveau de l'agglomération.

L'ensemble des réflexions a structuré le présent contrat et a permis de définir les enjeux et les stratégies locales dans les différentes thématiques, identifier les acteurs et leurs compétences. Il permettra également de définir les partenariats stratégiques et financiers pour la mise en œuvre du contrat par la mise en action des politiques de droit commun et des politiques spécifiques.

### III.A JEUNESSE

Les projections démographiques indiquent que le nombre de jeunes de 16 à 25 ans pourrait passer de 82 000 à 100 000 d'ici à 2030 dans le Pays de Rennes.

Il convient de poser le principe que chaque politique sectorielle concernée développe une attention particulière à cette catégorie de population et élabore si nécessaire une démarche spécifique. Il s'agit alors de dépasser les blocages actuels pour appréhender les questions de jeunesse de façon globale et transversale : **un territoire, une population, un processus, une approche collective et contractualisée.**

Ces enjeux visent au développement d'une priorité à l'intégration sociale et professionnelle, à la participation à la vie de la cité, à la contribution au projet de développement du territoire. **Les jeunes doivent être considérés comme une ressource pour le territoire.**

Dans chacune des politiques sectorielles, l'approche devra différencier les questions concernant les 11-16 ans, les collégiens, et les 16-25 ans, lycéens, jeunes actifs, jeunes adultes.

En ce qui concerne les 11-16 ans :

Les récents travaux tendent à mettre en évidence que les politiques éducatives hors temps scolaire, pensées uniquement à l'échelle communale, trouvent des limites à mesure que les enfants grandissent et que leur territoire de vie s'élargit. L'enjeu métropolitain de mixité sociale et culturelle vise à ce que les adolescents s'approprient le territoire et que le temps de loisirs permette le brassage des publics. L'idée est ici de lutter ainsi contre les logiques de catégorisation et de cloisonnement entre les jeunesses (territoriales, économiques, sociologiques, ethniques...). Priorité doit être donnée à la politique éducative : accompagner la socialisation, faciliter l'accès progressif à la responsabilisation, l'implication et à l'autonomie au sein de la cité.

En ce qui concerne les 16-25 ans

Il est aujourd'hui possible de dégager trois enjeux majeurs concernant les jeunes adultes :

Accueillir pour enrichir...

L'attractivité du territoire de Rennes Métropole pour les jeunes générations existe et va s'accroître. C'est un signe de dynamisme et c'est une source de développement. La capacité à accueillir dans de bonnes conditions des étudiants, des jeunes travailleurs, des jeunes en formation professionnelle, est un aspect essentiel du développement du territoire.

Impliquer pour développer...

L'arrivée massive de jeunes ayant vécu dans d'autres territoires antérieurement pose avec plus d'acuité encore la question des modes d'affiliation sociale des jeunes générations. L'identification, la valorisation du potentiel qu'apportent les jeunes générations, celles qui arrivent et celles qui y ont grandi, constituent un enjeu majeur pour le développement social et durable du territoire. Elles doivent contribuer à la définition et la mise en œuvre du projet de développement social de l'agglomération.

Renouer pour construire...

Les deux enjeux ci-dessus ont une clef d'entrée positive et stimulante. Il existe cependant un domaine qui ne saurait laisser indifférent, c'est celui de la paupérisation et de la précarité d'une partie des jeunes adultes. Les études tendent à montrer qu'environ 10% des jeunes connaissent des situations économiques, sociales et sanitaires très dégradées ou en voie de l'être. Les approches par le statut (étudiant, demandeur d'emploi, en formation....) et la répartition des compétences de l'État et des différentes collectivités rendent complexes la prise en compte globale de ce phénomène et son traitement.

## Enjeux généraux

1. accueillir les jeunes et leur permettre de prendre la place qui leur revient sur les territoires,
2. impliquer les jeunes et faire reconnaître par les institutions, les ressources et le potentiel que constituent leurs initiatives pour le développement des territoires
3. permettre et soutenir l'accès à la citoyenneté des jeunes et l'apprentissage de la participation par l'expérience
4. renouer avec les jeunes en voie de précarisation pour construire des solutions de solidarité sur tous les territoires
5. mobiliser les acteurs locaux et les institutions concernées autour des enjeux développés précédemment.

## Objectifs opérationnels et types d'actions - à l'échelle de l'agglomération

1 / 4. Emploi : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par un soutien aux actions d'information sur les métiers et les formations ; favoriser les témoignages de jeunes sur l'emploi dans leurs anciens établissements ; soutenir les formations en alternance ; favoriser l'accès des jeunes des quartiers aux métiers de l'animation et du sport au travers du programme « parcours animation et sport » ; favoriser l'accès des jeunes aux emplois saisonniers ; favoriser l'insertion des jeunes sous main de justice dans leur recherche d'emploi ; mobiliser les acteurs socioprofessionnels sur l'accès des jeunes au droit du travail ; identifier la réalité du décrochage scolaire (y compris à l'université) et contribuer à mobiliser pour construire des réponses d'accompagnement adaptées.

1 / 4. Habitat : développer les dispositifs d'accès au logement autonome et permettant les parcours résidentiels, notamment par l'offre de logements temporaires et le soutien aux dispositifs de promotion de colocation ; création d'un espace « logement des jeunes » dans le futur Espace Jeunes en lien avec le PLH.

1. Déplacements : développer l'offre de transport mieux adaptée aux déplacements liés aux loisirs, notamment la nuit et le week-end, ou aux emplois notamment en horaires atypiques ; Promouvoir la mobilité des nouveaux arrivants dans le territoire.

1. Accueil : Soutenir les initiatives d'accueil des nouveaux jeunes arrivants dans l'agglomération (livret d'accueil...) ; distribution d'écokits aux jeunes au moment de leur emménagement.

2. Impulser ou soutenir une dynamique permanente de rencontres et de dialogue entre jeunes/adultes et jeunes/institutions (consultation des jeunes sur les enjeux de développement des territoires, développer la relation entre jeunes et élus.... Promouvoir un temps fort annuel sur l'environnement préparé avec les jeunes, en partenariat avec les associations. Travailler avec les jeunes sur la relation à la règle (civisme, droits et devoirs)

3. Promouvoir les initiatives de jeunes dans l'agglomération (développement de bourses aux projets liés au développement durable). Améliorer l'identification des intervenants pour accompagner les jeunes porteurs de projets. Soutenir l'expression publique des jeunes, la participation à la vie de la cité et la promotion des initiatives (initiation au graff, aux journaux de jeunes....)

5. Développer la mise en réseaux d'élus et d'acteurs locaux autour des principales questions liées à la jeunesse. Soutenir les coopérations intercommunales et les mutualisations de moyens (financement d'actions innovantes, prise en charge des assurances, soutien à l'organisation et à l'administration de projets de séjours entre communes, accompagnement de réflexions et d'expérimentations en matière d'intervention sur l'espace public telle que l'animation de rue)

## Objectifs opérationnels et types d'actions - à l'échelle de l'ensemble des 6 territoires prioritaires

1 Aider les jeunes à mieux se réapproprier leur histoire familiale et leur culture pour mieux appréhender l'avenir (CUCS).

1 Promouvoir les actions et initiatives propices à sortir du quartier, à rencontrer d'autres jeunes issus d'autres communes, d'autres pays (service volontaire européen) (ACSE/DC).

2 Communiquer de façon positive à propos des jeunes, travailler sur les représentations, les peurs de l'autre (Droit Commun - DC).

3 Soutenir les démarches qui permettent l'accès des jeunes aux espaces et événements culturels et sportifs structurants hors quartier, y compris sur les temps de vacances (exemple : Festival Quartiers d'été, TAM TAM, Nuit des 4 Jeudis... ) (DC/CUCS).

3 Soutenir les initiatives portées directement par des jeunes (Fonds Rennais d'Initiatives Jeunes – FRIJ- et fonds de concours habitants) ou accompagnés sans encadrement (DC).

3 Soutenir les formations accompagnant la prise de responsabilité associative (formation jeunes bénévoles...).

4 Assurer un suivi collectif propre à appréhender les phénomènes de décrochage scolaire et de rupture des liens jeunes/institutions d'insertion,  
4 Assurer un suivi collectif propre à appréhender les phénomènes de discriminations à l'embauche et mettre en place des actions au regard des situations repérées (CUCS).

5 Mobiliser l'ensemble des acteurs (habitants, professionnels, bailleurs... ) sur une démarche partagée de réponse aux sollicitations des jeunes en matière d'accueil et d'information : poursuite et consolidation de l'accueil informel des jeunes et soutien aux actions, accompagnement des professionnels (DC).

5 Développer et soutenir des actions et programmes permettant une meilleure prise en compte des 16-25 ans des quartiers prioritaires (CUCS).

5 Initier sous des formes diverses, des occasions de rencontres et d'échanges entre jeunes et adultes.

5 Soutenir les actions de prévention santé adaptées à la population jeune (écoute, information par les pairs) (DC/Atelier Santé-Ville).

## Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Bréquigny – Champs Manceaux :

Les objectifs ci-dessus s'appliquent à ce quartier. Compte tenu de la spécificité du quartier, d'autres actions sont à intensifier :

1 Renforcer les fonctions d'accueil des jeunes dans les équipements du quartier

2 Mettre en évidence et valoriser les initiatives des jeunes

5 Confirmer la qualité du partenariat avec le collège

3 Promouvoir les projets visant à l'autonomie

## Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Cleunay :

1 Poursuivre les actions d'accueil jeunes et travailler à leur évolution en y associant les jeunes qui fréquentent les lieux d'accueil (réflexion sur les horaires, les lieux, les espaces de rencontre) (CUCS/DC).

1 Engager une réflexion commune (équipements, familles, bénévoles, habitants) sur les activités à

proposer aux jeunes pendant la période d'été (DC/CUCS).

1 Poursuivre le soutien et le développement d'actions favorisant la participation des jeunes filles à la vie sociale, culturelle et sportive du et dans le quartier (DC/CUCS).

3 Développer des actions et rencontres favorisant l'implication citoyenne des jeunes, et les contacts avec les adultes du quartier (CUCS/DC).

5 Développer les passerelles entre la Mission Locale, les équipements et le collège (DC).

5 Poursuivre les travaux d'expertise collective.

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier du Blosne :

3 S'appuyer sur les collectifs de jeunes ainsi que les associations de jeunes adultes pour développer et mettre en évidence les actions prioritaires : intégration sociale et professionnelle, participation à la vie de la cité, contribution au projet de développement du territoire.

1 Contribuer activement à la formalisation, au développement et à la mise en œuvre d'une politique d'accueil des jeunes, d'information des jeunes et de soutien de dialogue jeunes/adultes (ex : poursuivre l'expérimentation (Direction Quartier Sud Est- le Relais - APRAS) quant à la mise à disposition de locaux en bas de tour pour les jeunes adultes, provoquant notamment des échanges entre les habitants sur la place des jeunes et le lien intergénérationnel)

2 Communiquer de façon positive à propos des jeunes, travailler sur les représentations, les peurs de l'autre : renforcer les réunions avec les habitants en favorisant la présence des jeunes (ex : îlots Bosnie-Gacet-Prague)

4 Initier des expériences pour faciliter la décohabitation en restant vigilant, quant à leur mise en œuvre dans le projet de requalification urbaine du Blosne

5 Développer et soutenir des actions et programmes permettant une meilleure prise en compte des 16-25 ans sur le Blosne : accentuer le partenariat entre la Direction des Sports et les collectifs et/ou associations de jeunes du quartier sur une co-organisation d'événements sportifs (ex : Nuits du Sport)

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Maurepas :

5 Soutenir le Pass Loisirs comme outil principal d'intervention dans le domaine des loisirs des 11-17 ans (DC/CUCS).

5 Mettre en place une ouverture plus grande du Passeport Loisirs & Culture aux jeunes (CUCS/DC).

4 Contribuer à la mise en place d'un soutien individualisé de jeunes sujets à l'absentéisme (Motte Brûlon) (Équipe de Réussite Éducative - ERE).

3 Valoriser les initiatives des jeunes (Tritout, chantier ski, Festival RAP) (DC).

1 Dans le domaine sportif, permettre aux jeunes d'accéder à des formations en interne pour qu'ils puissent devenir encadrants (DC/CUCS).

4 Poursuite du forum des conduites à risque tout au long de l'année (CUCS/DC).

5 Développer les contacts et les rencontres avec les acteurs relais (rencontres, visites, réunions avec les jeunes, etc...) (DC/CUCS).

5 Développer le partenariat vers l'ensemble des collèges et des écoles du quartier (CUCS/DC). Actions sur la connaissance du monde du travail pour les collégiens et lycéens du quartier, renforcer les liens entre collèges, lycées et entreprise du quartier (stages, connaissance du monde de l'entreprise) (DC/CUCS).

5 Renforcer les liens entre acteurs jeunesse et pôle emploi de l'Espace Social Commun (DC).

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Villejean :

A partir des conclusions de l'étude réalisée actuellement par une sociologue et portant sur les conditions d'existence des jeunes de 16 à 25 ans :

- 1 organiser des réponses opérationnelles,
- 2 développer et rendre visible les projets portés par les jeunes,

- 5 accompagner de façon pérenne, notamment en terme de formations, les professionnels du quartier
- 5 développer et renforcer le partenariat avec l'université

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques - à l'échelle de la Ville de Saint Jacques :

- 1 Renforcer les lieux et les modes d'accueil jeunes pour permettre une diversification des publics accueillis.

- 1 Mener une réflexion sur l'accueil des jeunes voyageurs pour favoriser la cohabitation avec les « sédentaires » et faire évoluer le regard des uns et des autres.

- 5 Organiser et structurer le réseau des partenaires œuvrant en direction de ce public.

- 2 Encourager, susciter et accompagner les projets des jeunes. Favoriser en particulier les initiatives en lien avec les projets du territoire (mixité inter quartiers, jumelages, nouveaux équipements sportifs, valorisation des modes de déplacements alternatifs, ...)

- 3 Affirmer le rôle des lieux d'accueil en tant qu'espaces de travail sur les projets des jeunes et d'écoute individualisée.

- 1 Développer un espace d'information Jeunesse, «porte d'entrée» vers les structures existantes : Point Accueil Emploi (PAE), Centre Régional d'Information Jeunesse Bretagne (CRIJB), Mission locale, ...

- 4 Mettre en place des actions régulières et événementielles de prévention des addictions et des toxicomanies.

- 2 Promouvoir les actions et initiatives propices à sortir du quartier, à rencontrer d'autres jeunes issus d'autres communes, d'autres pays.

- 3 Promouvoir les actions favorisant la participation et l'accès des jeunes à la vie culturelle de la métropole.

### Prise en compte de priorités transversales

#### **- accueil des populations étrangères et lutte contre les discriminations**

Soutien aux initiatives de lutte contre les discriminations à l'embauche

Soutien aux initiatives générant des échanges et des rencontres entre des jeunes d'origines sociales, spatiales et ethniques différentes.

#### **- Participation des habitants, soutien aux initiatives des habitants**

### Indicateurs à mobiliser sur la thématique

Évaluations produites par le Centre Social de la Lande

Évaluations produites par l'Animation Présence de Rue

### III.B INTEGRATION DES POPULATIONS D'ORIGINE ETRANGERE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET ACCES AUX DROITS

Ces enjeux constituent un objectif transversal prioritaire du CUCS. L'intégration des populations d'origine étrangère et la lutte contre les discriminations constituent pour chacun des

signataires du CUCS des questions à prendre en compte dans les différentes politiques publiques.

#### Enjeux généraux

Il s'agit de combiner les deux approches suivantes :

- Permettre, par des accompagnements, des actions collectives (apprentissage de la langue notamment), de la médiation, une intégration plus facile et plus grande des personnes d'origine étrangère à la société actuelle et à la vie collective de la cité (travail)
- Valoriser la richesse et la diversité culturelle des habitants de l'agglomération, faire évoluer la société d'accueil, les politiques publiques, les postures et les comportements collectifs, individuels, des institutions, pour que l'égalité d'accès aux droits, aux services, à l'emploi, au logement, à la vie culturelle et de la cité, soit effective.

#### Objectifs opérationnels et axes d'intervention

1. Développer une meilleure connaissance et un partage du fait migratoire et de la diversité culturelle sur Rennes Métropole.

2. Permettre un accueil réussi des populations étrangères nouvellement arrivantes par l'apprentissage de la langue ; la mise en place d'outils d'information et de communication sur le territoire, son organisation, ses ressources, les modes de fonctionnement et d'intervention des institutions et services publics (école, services sociaux, logement notamment)

3. Assurer un égal accès aux droits et offrir des outils permettant une meilleure intégration à la société pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère : apprentissage et maîtrise de la langue, y compris pour les personnes qui ne sont pas nouvellement arrivantes, reconnaissance des diplômes et expériences professionnelles, valorisation des compétences acquises, médiation et accompagnement vers les institutions, services publics et collectifs. Gratuité transports pour les demandeurs d'asile (premiers mois) et pour les étudiants étrangers (sous condition de ressources).

4. Mettre en place un plan local de lutte contre les discriminations liées à l'origine, notamment concernant l'accès à l'emploi, la formation initiale, la formation professionnelle (dont les stages), l'accès au logement privé :

#### **a - Diagnostic et connaissance des phénomènes discriminatoires :**

- Recensement ou signalement des situations (via les formateurs, intermédiaires de l'emploi) pour mieux repérer les faits, poser les bases d'un argumentaire collectif et sortir du silence ou déni.

- Sensibilisation, information et travail collectif avec les décideurs publics et les employeurs :

#### **b – Sensibilisation et formation des acteurs et décideurs publics :**

- Elus, intermédiaires de l'emploi, du logement, de l'éducation.

#### **c - Soutien aux acteurs associatifs investis dans la lutte contre les discriminations, pour l'accès aux droits, et la valorisation de la diversité culturelle :**

- Poursuite dans la durée des actions partenariales autour des questions de discrimination en terme d'accès à la culture, à l'emploi, à l'égalité hommes/femmes (Exemple "Convergences culturelles" notamment).

- Mettre en place un partenariat sur la durée type "atelier permanent" sur ces questions.

- Articuler ce travail partenarial avec les travaux du comité consultatif des Rennais d'origine étrangère, et accompagner son évolution.

**d - Mobiliser les employeurs et les intermédiaires de l'emploi autour de la MEIF, sur cette question.**

- Soutenir les actions des clubs d'entreprises, des associations, des groupes de jeunes diplômés, en direction des jeunes issus des quartiers prioritaires (Exemple : action jeunes et entreprises du Blosne).

- Organiser la déclinaison de la "charte de la diversité" dans les établissements Rennais des entreprises signataires au plan national.

- Mettre en œuvre un diagnostic au sein des "fonctions publiques" du territoire en partenariat avec l'ACSE.

- Mobiliser les partenaires sociaux sur la problématique (réseaux d'employeurs, organisations syndicales).

**e - Accompagnement des victimes de discriminations.**

- Mise en place de relations avec la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) au niveau local.

- Proposer un espace d'expression aux victimes de discriminations et aux témoins, offrir si nécessaire, un accompagnement, construire des actions adaptées et remobiliser.

- Contribuer à l'intégration dans les pratiques, tant professionnelles qu'associatives, des valeurs qui contribuent à promouvoir l'égalité de traitement au quotidien, y compris l'égalité hommes/femmes.

5. Valoriser la richesse des cultures d'origines, dans une optique de découverte mutuelle, à destination de l'ensemble de la population de l'agglomération Rennaise, soutenir les initiatives et actions auxquelles participent les populations d'origine étrangère et allant dans ce sens, notamment celles s'appuyant sur la mémoire collective, la mise en relation entre génération ou permettant la découverte d'artistes ou de pratiques artistiques contemporaines des pays d'origine.

### III.C PARTICIPATION DES HABITANTS, SOUTIEN AUX INITIATIVES DES HABITANTS ET CITOYENNETE

#### Enjeux généraux

1. Soutenir les dynamiques d'expérimentation et d'innovation par le soutien aux actions portées et proposées par les habitants (accepter la prise de risque)
2. Affirmer la légitimité des instances participatives en tant que porteurs de projets (commissions des conseils de quartier, groupe d'habitants...)
3. Développer les actions de proximité permettant les rencontres et le développement du lien social pour favoriser l'implication dans la vie du territoire (ex. GUP).
4. Sensibiliser l'ensemble de la population à l'objectif d'égalité hommes-femmes par la prévention, la sensibilisation, l'information.

#### Objectifs opérationnels et types d'actions - à l'échelle de l'agglomération

1 / 2 - Renforcer la vie démocratique et permettre aux habitants d'être acteurs du développement de l'agglomération : recourir à de nouvelles formes d'information, de consultation et de concertation, avec le souci de la proximité ; en particulier, développer des actions spécifiques pour impliquer et associer les jeunes au développement de l'agglomération.

3 - Renforcer le sentiment de communauté de vie et d'avenir collectif ; réussir l'accueil de tous les nouveaux habitants : repérage des nouveaux habitants, « Rennes Métropole vous accueille », formation du personnel d'accueil, accès à l'information, événements festifs ; innover dans les modes de découverte (collective) du territoire :

« la commune vous invite »... ; proposition d'un événement festif fédérateur sur les ceintures vertes de RM : « tout Rennes au vert » ; faciliter l'accès à l'information sur le territoire pour permettre à tous de se l'approprier (portail « vivre à Rennes Métropole », centre de ressources, diversifier les lieux d'information)

3 - Soutenir le dynamisme de la vie sociale sur le territoire, notamment en favorisant les échanges entre groupes pour reconnaître la richesse de la population dans sa diversité. Développer les actions visant à renforcer les relations intergénérationnelles.

3 – Développer la mise en réseau des acteurs communaux de la vie sociale et associative

#### Objectifs opérationnels et types d'actions - à l'échelle de l'ensemble des 6 territoires prioritaires

Soutenir les actions portées par les associations et notamment les associations de résidents, de jeunes, culturelles de personnes d'origine étrangère

Soutenir les projets sur le plan méthodologique et financier initiés par les habitants (CUCS)

Favoriser les initiatives des catégories de population qui ne les portent pas habituellement (CUCS)

Travailler de façon volontaire vers les personnes isolées. "Aller là où sont les gens"

Faire un état des lieux par territoire des réseaux de coopération et d'échanges entre habitants

Soutenir les échanges et les réseaux d'habitants (formation des bénévoles associatifs).

Faire un état des lieux par territoire des réseaux de coopération et d'échanges entre habitants.

Accueillir les nouveaux habitants, articuler avec la Gestion Urbaine de Proximité - GUP (DC)

Organiser les liens entre parentalité, vie de l'école et actions citoyennes (CUCS/ERE)

Être vigilant sur la participation des femmes et des filles dans les instances de décision, dans la sphère publique, notamment la vie associative.

Éduquer à l'égalité,

Soutenir une politique volontariste de diversification des métiers en encourageant, par différentes actions, une orientation des filles et des femmes vers des métiers non traditionnellement féminins.

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Bréquigny – Champs Manceaux :

Valoriser les initiatives des jeunes

Soutenir les micro-associations ou comités d'habitants dans les îlots les plus fragiles

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Cleunay :

Favoriser et accompagner les initiatives des habitants qui ne se mobilisent pas, et en particulier les personnes isolées (CUCS/DC).

Travailler avec un groupe d'habitants, Les 3 Maisons et l'Espace Social Commun sur leur perception de "l'éloignement" avec les institutions (DC/CUCS).

Prendre en compte l'expertise des habitants (DC/CUCS).

Développer les réseaux de voisinage comme outil de veille et d'alerte (DC/CUCS).

Accueillir les nouveaux habitants (DC).

Développer l'accès aux Technologies de l'Information et la Communication (TIC) avec l'appui du Pôle Nouvelles Technologies (DC).

Réfléchir à la création d'un marché le dimanche.

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier du Blosne :

1 - Soutenir les actions portées par les associations de résidents, de jeunes, associations culturelles de personnes d'origine étrangère

1 - Soutenir les projets d'initiative locale, sur le plan méthodologique et financier, portés par les associations du quartier ou y intervenant.

1 - Favoriser les initiatives des catégories de population qui ne les portent pas naturellement (ex : soutien à l'organisation de fêtes intergénérationnelles, accompagnement des universités citoyennes)

1 - Travailler de façon volontaire vers les personnes isolées. "Aller là où sont les gens" (ex : commission seniors du conseil de quartier, réunion avec les habitants en bas de tours, réactivité plus grande aux travaux d'analyse et d'observation ; mobilisation dans les différents espaces de convivialité présents sur le quartier – ex : laveries en bas de tours, locaux communs résidentiels mis à disposition de collectifs d'habitants ...)

1 - Promouvoir l'accès aux informations et aux TIC, pour les populations ne maîtrisant pas bien la langue française

1 - Lutte contre l'illettrisme et apprentissage du Français Langue Étrangère (FLE) (soutien aux Ateliers Parlons Français, halte-garderie parentale du Blosne ...)

2 - Soutenir les échanges et les réseaux d'habitants, par exemple en proposant une formation aux bénévoles associatifs, tout en veillant à une bonne complémentarité entre l'intervention des différents acteurs présents et/ou agissant sur le quartier

2 - Faire un état des lieux par territoire des réseaux de coopération et d'échanges entre habitants (ex : réseau insertion, commission culture et groupe culture Blosne, commission, jeunesse...)

3 - Accueillir les nouveaux habitants, articuler avec la GUP (ex : commission seniors Blosne, en lien étroit avec les bailleurs sociaux, tout en y associant les équipements socioculturels du Blosne)

3 - Organiser les liens entre les actions d'aide à la parentalité, actions liées à la vie de l'école et les actions citoyennes

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Maurepas :

1 Soutenir des actions portées par des groupes d'habitants notamment des groupes de jeunes au niveau culturel (ex : Hella Prod), mais aussi des groupes d'habitants au niveau santé

1 Soutenir les initiatives de groupes de collectifs, d'associations, en s'appuyant sur les dispositifs financiers qui existent : Fonds Rennais d'Initiatives Jeunes, Fonds de Concours d'Initiative d'Habitants, dotation du conseil de quartier ...

1 Accompagner les démarches individuelles ou collectives de découvertes culturelles : Théâtre National de Bretagne (TNB), Charivari, Tous au spectacle

1 Favoriser et accompagner les initiatives des habitants qui ne se manifestent pas (ex : dans le cadre de la fête du voisinage, mobiliser des

habitants de certains îlots qui ne participent pas encore)

1 Développer 2 ou 3 projets culturels participatifs avec les habitants comme l'atelier mémoire, l'animation "Femmes de Maurepas", le Carnaval, le Festival de la Soupe, le Festival RAP

2 Soutenir les échanges et les réseaux d'habitants (ex : Graines de Rire avec les habitants de Lorient, Douarnenez ...).

3 Accueillir les nouveaux habitants, articuler avec la GUP (en lien très étroit avec les bailleurs sociaux)

3 Organiser les liens entre parentalité notamment avec les deux espaces parents Trégain et Gantelles (réussite éducative)

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Villejean :

Les objectifs généraux s'appliquent à ce quartier.

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques - à l'échelle de la Ville de Saint Jacques

1 - Soutenir les associations à travers la mise à disposition de ressources ( locaux, conseils, aide aux projets...)

1- Aider à l'émergence de projets collectifs et soutenir les initiatives

1- Consolider le fonds d'initiatives pour soutenir financièrement les projets d'action collective portés par des groupes d'habitants. Faire connaître le dispositif auprès de groupes de jeunes

2 - Permettre l'information et l'expression des habitants par la diversification des supports ( journaux papiers, site internet, blogs...)

2- Porter une attention particulière pour les publics en difficulté de lecture ou de maîtrise du français ( soutien aux actions de la médiathèque en matière de lutte contre l'illettrisme ou de réduction de la fracture numérique).

2- Soutenir les démarches d'éducation populaire et de Formation Tout au Long de la Vie (EFTLV) permettant une sensibilisation et une appropriation par les habitants des enjeux urbains et sociaux ( cf. programmation de l'Epi Condorcet)

2- Diversifier les formes de consultation et de participation pour élargir les publics touchés ( temps festifs, animations, expositions...)

2- Proposer des temps de rencontres et d'échanges sur des questions citoyennes ( Débats du Progrès...)

2 - Favoriser la formation des habitants pour leur permettre de prendre toute leur place dans les démarches participatives ( cf. poursuite de la concertation sur le parc ou sur la Courrouze)

2- Porter une attention particulière à la consultation des publics jeunes ( apéro tchatch, Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté (CESC) du collège...)

3 - Accueillir les nouveaux habitants

3 - Travailler de façon volontaire vers les personnes isolées, par la multiplication des démarches hors les murs

3- Soutenir les actions de convivialité en proximité (cf. Caravane du Centre de la lande)

3 - Organiser les liens entre actions de soutien à la parentalité, vie de l'école et actions citoyennes

### III.D AMENAGEMENT, HABITAT ET CADRE DE VIE

La réussite du volet social du PLH et la question des espaces publics, des équipements et de leur adaptation aux attentes de la population est une condition de la réussite générale des ambitions du Programme Local de l'Habitat. Les communes se tournent de plus en plus vers Rennes Métropole pour être accompagnées sur ces questions.

Dans les territoires prioritaires, la coordination et l'amélioration des pratiques des différents acteurs sur les espaces publics, abords et espaces communs privatifs passe par la gestion urbaine de proximité, une bonne couverture, de bonnes conditions d'accessibilité aux transports en commun et enfin une réflexion sur la question de l'accès aux services pour une meilleure mixité des fonctions

#### Enjeux généraux

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Garantir les conditions d'accès à un logement pour tous par la mise en œuvre des objectifs du P.L.H</li><li>2. Améliorer la qualité des logements</li><li>3. Améliorer la mobilité résidentielle</li><li>4. Mettre en œuvre un aménagement visant la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle</li><li>5. Offrir un cadre de vie de proximité de qualité et associer les habitants à son développement</li><li>6. Maintenir et développer la présence des services publics dans les quartiers et favoriser leur accès pour tous les publics.</li><li>7. Intégrer les évolutions sociales dans les démarches de planification</li></ol> |
|--|

Ces enjeux se retrouvent dans la convention Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) de la Ville de Rennes et la convention de renouvellement urbain de St Jacques.

#### Objectifs opérationnels et types d'actions - à l'échelle de l'agglomération

1. Soutien à l'effort de construction équilibré dans le cadre du PLH ; volet social du PLH : politique d'attribution, accès au logement, offre d'hébergement pour des publics particuliers (jeunes, personnes âgées, temporaire...), accompagnement dans le logement ; Requalification du parc public et privé.

2. Développer des logements de qualité à des prix accessibles (qualité environnementale, qualité urbaine)

2. Promouvoir une « métropole accessible pour tous » : en particulier, faire connaître et développer ce qui existe (transports adaptés ou spécialisés, opérations d'urbanisme, PLH...) pour les personnes handicapées

3. Politique des loyers, accession aidée dans le parc ancien dans les territoires prioritaires, mutation ou réaffectation des logements, filière d'attribution.

4. Expérimentations sur la mixité des fonctions, des usages et des temps dans les ZAC communautaires d'habitat et d'activités (exemple des locaux collectifs résidentiels).

4. Expérimentation en matière d'intervention sur l'espace public.

4 / 5 / 6 Conseil en développement social partagé (sur le modèle du conseil en énergie partagé), pour permettre aux communes d'intégrer les questions de développement social dans leur urbanisme, leurs nouvelles ZAC ou dans leurs équipements.

5. Encourager la concertation lors des opérations d'urbanisme

5. Prévoir des espaces non dévolus pour une urbanisation future ou dans le cadre d'une démarche de renouvellement urbain, pouvant être utilisés entre temps pour des pratiques atypiques (culture, jeunes...) ; prévoir des lieux de rencontre et de convivialité dans les zones d'habitat et d'activités

6. Décliner les services au plus près de la population, en prenant en compte les spécificités des territoires.

6. Prévoir la possibilité d'une gestion différente des déchets dans les nouvelles opérations, notamment l'habitat collectif (composteurs...). Développer les points d'apports volontaires en conteneurs enterrés.

6. Tarification sociale dans les transports collectifs.

6. Développer la coopération au sein des Espaces Sociaux Communs (ESC) et entre les ESC pour

permettre une meilleure articulation des intervenants dans les quartiers

### Objectifs opérationnels et types d'actions - à l'échelle de l'ensemble des 6 territoires prioritaires

Etablir un diagnostic sur l'évolution des copropriétés (Programme Local de l'Habitat - PLH) (CUCS/ANRU) et mise en place d'actions. Poursuite de la réhabilitation des logements sociaux (ANRU/PLH).

Poursuivre ou mettre en œuvre la Gestion Urbaine de Proximité (GUP).  
Soutenir l'animation et la vie sociale des quartiers

Augmenter les capacités locales de prise en charge des personnes en fragilité psychologique à l'origine de troubles sur l'espace public et dans l'habitat, mise en place de formation à destination

des intervenants sur l'espace public, notamment dans le cadre du CLSPD.

Favoriser les liaisons inter quartiers, y compris les liaisons douces

Améliorer la connaissance de l'évolution des populations dans les quartiers prioritaires

Développer l'accueil des nouveaux habitants et favoriser leur implication dans les projets de quartier (CUCS/DC).

Développer les conditions de la mixité dans ces quartiers : accession aidée, conventionnement global territorialisé, filières d'attribution (DC).

### Objectifs opérationnels et types d'actions - à l'échelle des territoires prioritaires rennais

Repérer les modes de mobilité des habitants et facteurs de blocage. Faciliter les parcours résidentiels y compris au sein des mêmes quartiers (ANRU/PLH).

Renforcer la coopération avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire afin de faciliter l'intégration des nouveaux habitants du quartier et agir sur la mixité sociale du parc (DC/CUCS).

Poursuivre le travail d'association des habitants, d'amélioration de leur cadre de vie, notamment dans le cadre des commissions cadre de vie des conseils de quartier.

Mettre en place des actions de sensibilisation sur les questions liées à l'habitat, et l'accès au droit

en direction des bailleurs privés (syndicats professionnels).

Renforcement de la concertation avec les associations de locataires présents sur les territoires (CUCS/GUP).

Mettre en œuvre les actions de la convention ANRU et celles pouvant découler des études à mener.

Développer l'implantation des activités économiques en bas des immeubles (ANRU/DC).

Poursuivre la requalification des espaces publics de proximité et des abords immédiats des groupes d'habitation (ANRU/CUCS).

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Bréquigny – Champs Manceaux :

Lancement d'études d'urbanisme pour la création de nouveaux logements (DC/ANRU)

Poursuite des requalifications d'espaces publics (DC) et des réhabilitations dans le parc social. (ANRU/DC)

Veiller à l'articulation des nouvelles fonctions urbaines de certains axes (ex : avenue Henri Fréville) avec le tissu résidentiel.

Veiller à maintenir le principe de mixité sociale qui a présidé à la conception du quartier (ANRU).

Préserver et développer le niveau d'équipement des services publics/commerciaux/associatifs/économiques (ANRU/DC/CUCS).

Mettre en œuvre la GUP (CUCS/DC).

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Cleunay

Requalifier les espaces publics du square des collines, des abords de la cité Million et de la cité de l'Ecole (DC/CUCS).

Engager une réflexion sur l'évolution du cœur de Cleunay (logements, espaces publics) (DC/ANRU).

Analyser les parcours résidentiels effectifs et les souhaits de parcours des locataires en développant la coopération avec les bailleurs sociaux (s'appuyer sur l'expérience du square Colmar en matière d'accompagnement social) (DC/ANRU).

Mettre en œuvre la GUP (CUCS/DC).

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier du Blosne :

Accompagner les projets de restructuration de logements découlant de l'étude « projet urbain du Blosne », notamment sur l'îlot Prague.

Diagnostic des usages puis requalification des abords du centre commercial Torigné (CUCS/DC).

Poursuivre l'aménagement des abords du centre commercial Italie (CUCS/DC).

Accentuer la mise à disposition négociée d'espaces sociaux en direction des jeunes adultes, mais aussi pour faciliter l'implantation d'activités associatives et/ou commerciales en bas de tour, en apportant une attention particulière sur l'îlot prioritaire Fernand Jacq (CUCS/DC).

Poursuivre le travail de dialogue dans le cadre du groupe d'habitants échangeant sur le Mieux Vivre Ensemble, animé par un sociologue (convention APRAS) (CUCS).

Poursuivre l'accompagnement des initiatives habitants, en matière d'animation et de temps forts festifs sur les espaces publics du quartier, poursuite de la mise en œuvre de la Quinzaine de Voisinage dans le cadre de la GUP (CUCS).

Renforcer le groupe Fragilité Psychologique et Logement, mettre en œuvre le protocole d'accord entre les différents partenaires (ex : OPTIMA et CDAS Blosne-Poterie) (CUCS/DC).

Poursuivre les actions GUP, en lien avec les habitants (CUCS/DC).

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Maurepas :

Mise en œuvre du projet urbain de Maurepas qui remodelera la physionomie du quartier : information sur le projet en 2007 puis suivi des premières réalisations à partir de 2008 (DC/ANRU).

Construction de nouveaux logements (ANRU/DC).

Rénovation du centre commercial du Gast (ANRU)

Préparation arrivée de la 2ème ligne du VAL (ANRU/DC).

Développer la mixité sociale sur l'ensemble du quartier.

Mettre en œuvre la GUP avec des actions de prévention, de médiation et de meilleure articulation des acteurs (CUCS/DC).

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Villejean :

Réhabilitation du bâti, aménagement des abords extérieurs (ANRU/DC).

Terminer l'espace dalle Kennedy et poursuivre la requalification des îlots (ANRU).

Réaménager les squares pour y faciliter la vie de proximité et l'appropriation de ces lieux par les familles (CUCS/DC).

Travailler sur le changement d'usage de certains lieux, notamment en faveur des jeunes (locaux jeunes) et pour répondre à la demande de salles familiales (DC).

Embellissement des espaces publics.

Poursuite de la GUP :  
Améliorer la gestion et l'entretien des espaces extérieurs

Favoriser les initiatives des habitants pour renforcer le lien social dans le quartier  
Favoriser les animations à l'échelle des îlots de quartier

Soutenir les projets collectifs, en particulier ceux portés par les jeunes

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques - à l'échelle de la Ville de Saint Jacques

Poursuivre et achever la ZAC de la MORINAIS  
Mettre en œuvre la ZAC de la GAUTRAIS et engager l'urbanisation du secteur de la PILATE  
Urbaniser et restructurer les friches industrielles, commerciales et artisanales dans le secteur du PIGEON BLANC

Poursuivre le travail d'observations et d'étude sur les stratégies résidentielles (mixité, densité, parcours résidentiel)

Poursuivre le développement de pôle dans chaque quartier de Saint Jacques : pôles commerciaux, équipements de quartiers (étude sur la création d'un équipement de quartier lié à l'urbanisation de la PILATE),  
Poursuivre l'aménagement du parc urbain en concertation avec les habitants,  
Favoriser les liaisons inter quartiers  
Mener un travail spécifique sur les liaisons douces et la trame bocagère, (réseau de chemins, pistes cyclables)  
Aménager l'accès et l'ouverture du Cours Camille CLAUDEL pour améliorer la visibilité et l'animation du secteur commercial

Mettre en œuvre une gestion urbaine de proximité

Mettre en œuvre le renouvellement urbain du Pigeon blanc, requalification des espaces publics, Requalifier les entrées de ville, entrée sud ( Saint Jacques Aéroport) et Martinière (paysagement) et encourager la réflexion sur l'évolution de la RD 177 en boulevard urbain (sécurisation sur les franchissements – aménagements des rives, parcours cyclable.)

Etudier et mettre en œuvre un plan de signalétique urbaine à l'échelle de la commune  
Etudier et aménager l'espace patrimonial du Haut Bois en complémentarité avec les autres espaces du quartier (collège, école, EPI, Médiathèque, Cours Camille CLAUDEL)

Maintenir les lieux d'accueil dans chaque quartier (espace mairie, espace jeunes etc.)  
Réfléchir à l'évolution des services publics sur le quartier du PIGEON BLANC

### Prise en compte des priorités transversales

#### - **jeunesse**

Mettre en place des actions permettant les parcours résidentiels des jeunes actifs (baux glissants) (DC/PLH).  
Création d'un espace "logement des jeunes" dans le futur "espace jeunes" en lien avec le PLH (DC).

Développer la mise à disposition négociée d'espaces sociaux en direction des jeunes adultes (CUCS).

Mise en place de solutions de logements adaptés pour les jeunes entrant dans la vie active, permettant la décohabitation (DC).  
Développer l'offre de logements temporaires et soutenir les dispositifs de promotion de la colocation

#### - **populations étrangères et lutte contre les discriminations**

Renforcer la formation juridique des agents, bailleurs sociaux, services divers intervenant sur

le champ de l'habitat, sur l'accès au droit sur les territoires prioritaires afin qu'ils puissent être relais d'information (CUCS/DC).

Renforcement des moyens humains pour accompagner les habitants dans leur parcours au sein des services administratifs présents sur les territoires

Élaboration de formulaires administratifs ou d'information en plusieurs langues

#### - **participation des habitants**

Renforcer la collaboration à mener avec les associations de locataires présents sur les territoires,

Poursuivre les démarches de concertation lors des opérations d'urbanisme

Poursuivre les démarches d'implication des habitants dans l'amélioration du cadre de vie, notamment en intégrant les collectifs d'habitants et également les associations de locataires

Indicateurs à mobiliser sur la thématique

Indicateurs APRAS

Indicateurs SHS (Ville de Rennes) et bailleurs sociaux

Confrontation et articulation avec les indicateurs du PLH

Utilisation renforcée de l'Observatoire des Données Sociales

### III.E EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les deux préoccupations qui guident l'action des acteurs du territoire sont d'une part l'accès à un emploi de qualité pour tous et notamment les personnes les plus en difficulté et d'autre part la réponse aux besoins de main-d'œuvre des entreprises du territoire.

Pour faire face à l'objectif d'un emploi de qualité pour tous, l'installation de la Maison pour l'emploi, l'insertion, et la formation (MEIF) répond aux soucis de regrouper l'ensemble des partenaires, institutions et acteurs économiques autour de l'enjeu central qu'est l'emploi, pour répondre aux objectifs à la fois de compétitivité et de solidarité.

Les freins à l'emploi sont nombreux et la levée de ces freins est un des facteurs de réussite de la

mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'emploi.

A ce titre, Rennes Métropole et ses partenaires veillent à ce que les projets structurants pour le territoire (pôles de compétitivité, PLH...) génèrent des emplois bénéficiant à toutes et tous, et mettent en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour qu'un maximum d'habitants participe par leur travail au développement économique et à la création de richesses. De même, Rennes Métropole et ses partenaires souhaitent avancer sur la sécurisation des parcours dans l'emploi. Enfin, un diagnostic économique et social par territoire, permettra d'identifier une nouvelle ambition de développement économique pour l'agglomération..

#### Enjeux généraux

1. Développer les leviers permettant le retour vers l'emploi et l'accès à un emploi stable et de qualité
2. Contribuer à lever les freins à l'emploi
3. Renforcer l'organisation territoriale de proximité dans le domaine de l'emploi
4. Soutenir les activités économiques et commerciales y compris celles relevant du champ de l'économie solidaire et des dispositifs d'insertion par l'activité économique
5. Mettre en place des parcours sécurisés dans l'emploi

#### Objectifs opérationnels et types d'actions à l'échelle de l'agglomération

1. En complémentarité avec la MEIF, soutenir les expérimentations, l'aide au démarrage et la mise en œuvre de dispositifs spécifiques à l'échelle de micro-territoires (ex. job dating) pour accompagner les personnes vers le retour à l'emploi ou à la formation, permettre le rapprochement des demandeurs d'emploi et des entreprises.

1. Développer la formation professionnelle dans le cadre de la maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation ; soutien aux actions d'information sur les métiers et les formations ; favoriser les témoignages de jeunes sur l'emploi dans leurs anciens établissements (notamment dans les quartiers prioritaires)..

1. Travailler sur l'ouverture des fonctions publiques (Etat, Territoriale et Hospitalière) aux jeunes et aux habitants des quartiers par des actions volontaristes.

2. Favoriser l'emploi féminin

2. Développer les expérimentations :

- en matière de garde d'enfants (rechercher de nouvelles aides tarifaires et des modes de garde alternatifs..)

- en matière de transports pour faciliter l'accès aux lieux de travail, aux organismes liés à la recherche d'emplois (ANPE, Mission Locale, Espaces Emploi..) en soutenant les initiatives de co-voiturage et la mise en place d'horaires adaptés dans les transports en commun, par exemple.

- en matière de logement (permettre aux personnes accédant à des périodes d'emploi, de formation, de stage...de faibles durées d'accéder à un logement temporaire...)

3. Favoriser les partenariats cohérents au niveau du territoire le plus pertinent pour mettre les politiques locales de l'emploi. Dans le cadre de la MEIF, développer des « espaces emploi » dans les quartiers afin d'accompagner les personnes vers les structures existantes.

3. Développer les actions de parrainage.

- 4. Soutenir les actions de développement économique et commercial dans les territoires prioritaires
- 4. Soutenir les dispositifs d'insertion par l'activité économique
- 4. Soutenir les associations travaillant dans le champ de l'économie solidaire.
- 5. Sécurisation des parcours professionnels ; soutenir la démarche « trans-compétences »

conduite par la MEIF : élaborer des socles de compétences utilisables et transférables dans des situations d'emploi et des secteurs professionnels très divers ; développer le tutorat en fonction des besoins repérés ; développer les actions de repérage et d'accompagnement des personnes.

5. Développer les actions en direction des jeunes « décrocheurs » du système scolaire.

### Objectifs opérationnels et types d'actions - à l'échelle des 6 territoires prioritaires:

Favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés en renforçant, autour de la Maison pour l'Emploi, l'insertion et la formation (MEIF), les réseaux d'acteurs par territoire.

Pour ce faire, les Espaces Sociaux Communs à Rennes ou l'Établissement Public Intégré de Saint-Jacques-de-la-Lande seront le lieu de coordination des partenaires de l'insertion sociale et professionnelle en lien avec les « espaces emploi » et Point Accueil.

Consolider et développer les actions « jeunes et entreprises » en soutenant la création d'activités économiques par les jeunes.

Consolider et développer les actions type «jeunes et métiers» en lien avec l'Education Nationale notamment.

Accompagner les personnes en emploi, en formation par alternance, pour limiter, après la prise de poste, les risques de rupture du contrat de travail.

Développer les diagnostics économiques et sociaux des territoires.

Dynamiser les activités commerciales et artisanales, y compris sous forme de SIAE dans les ZUS, informer les futurs créateurs des aides existantes : exonérations, recours à la micro-finance le cas échéant...

Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics.

Accompagner chaque jeune des territoires prioritaires dans sa recherche d'emploi

Développer la prévention et la lutte contre les discriminations en matière d'accès à l'emploi, à un stage, à une formation en s'appuyant, notamment sur « les chartes de la diversité » signées par certaines grandes entreprises.

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Bréquigny – Champs Manceaux :

Etablir un diagnostic social des publics et du contexte économique pour répondre aux questions suivantes :

- A quelles conditions les services d'insertion répondront-ils aux besoins des publics prioritaires ?
- Comment dynamiser l'activité économique porteuse d'emplois dans le quartier ?

Bâtir un plan d'action pour répondre aux spécificités du quartier par exemple sur l'évolution et l'organisation des services à la personne.

Anticiper les besoins de main-d'œuvre des entreprises amenées à intervenir à l'occasion du développement de l'axe Alma/Fréville afin d'identifier les réponses à mettre en œuvre en terme de formation avant et pendant l'embauche (DC).

Structurer et animer le partenariat entre les différents acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (CUCS/DC).

Développer les clauses d'insertion dans les nombreux chantiers du quartier (DC/ANRU/CUCS).

Organiser un job dating annuel en relation avec la MEIF.

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Cleunay :

Travailler au sein de la MEIF avec un groupe d'usagers pour questionner les modalités

d'accès aux différents dispositifs existants sur le quartier en matière de recherche d'emplois. (DC).

Conforter le point rencontre emploi et veiller à son évolution en fonction des enjeux. Bien le faire connaître (DC/CUCS).

Développer les contacts avec les activités économiques de Cleunay et la Zone Industrielle (ZI) Lorient pour rapprocher les demandeurs d'emploi et les besoins des entreprises (DC/CUCS).

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier du Blosne :

Réaliser un diagnostic économique et social du territoire (DC/RM/CG).

Développer le partenariat avec les services du CCAS-SIAP du Blosne pour développer le travail effectué avec les entreprises de la ZI Sud Est, et rapprocher les demandeurs d'emploi et les besoins des entreprises

Valoriser et dupliquer la mission médiation-emploi

Soutenir la mise en place et la régularité d'actions visant le rapprochement direct demandeurs d'emploi – employeurs ayant des offres disponibles (type job dating) :

- Favoriser le lien entre les demandeurs d'emploi et les associations d'habitants mobilisées sur la thématique insertion-emploi du Blosne avec un objectif

d'accompagner les personnes vers les structures existantes.

- Renforcer les liens entre le réseau insertion du Blosne et les groupements d'employeurs existants ou à venir sur le territoire.
- Favoriser les initiatives en vue de la création d'entreprises dans la ZUS du Blosne en partenariat avec les acteurs spécialisés.

Soutenir et développer les actions d'apprentissage du français et d'acquisition de l'autonomie pour les populations d'origine étrangères.

Développer les expérimentations en matière de garde d'enfants (recherche de nouvelles aides tarifaires et des modes de garde alternatifs..).

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Maurepas :

Améliorer la coordination des acteurs sur le territoire du quartier Nord-Est.

Faire une cartographie des dispositifs et un annuaire des acteurs (MEIF et quartier) (DC).

Repérer les vides et les manques dans les dispositifs et propositions d'actions (DC).

Créer un temps fort annuel sur l'emploi, type "job dating" (DC).

Développer les contacts et les rencontres avec les acteurs relais (rencontres, visites, réunions avec les jeunes, etc...) (DC/CUCS).

Renforcer les liens entre acteurs jeunesse et le « point emploi » de l'Espace Social Commun (ex : PRE, RPA Cleunay) (DC).

Favoriser le lien avec les associations d'habitants du quartier avec un objectif d'accompagner les

personnes vers les structures existantes par un partenariat avec les réseaux de relais de médiation.

Travailler pour l'insertion sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi. Des liens sont à développer, notamment avec le CCAS et les associations de quartier (DC).

Lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi (CUCS/DC).

Favoriser l'accès des jeunes diplômés aux emplois conformes à leur niveau d'études (DC/CUCS).

Actions sur la connaissance du monde du travail pour les collégiens et lycéens du quartier, renforcer les liens entre collèges, lycées et entreprises (stages, connaissance du monde de l'entreprise) (DC/CUCS).

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Villejean :

Engager les acteurs du quartier dans la lutte contre le chômage, notamment les jeunes via leur

implication dans les actions ponctuelles proposées par la MEIF (job dating, bungalow...)

Créer un "point accueil emploi"

Renforcer le partenariat et notamment améliorer et pérenniser la co-animation du réseau "professionnel de l'emploi et associations du quartier" (CCAS – ML – ANPE – équipements associations)

Utiliser les opérations de requalification du quartier (incluses ou non dans le PNRU) comme source d'emploi :

. inscrire l'objectif des chartes d'insertion du PNRU sur toutes les opérations prévues dans le quartier

. mettre en réseau les entreprises intervenantes sur la requalification urbaine et les structures d'insertion ou/et de l'économie sociale et solidaire

Travailler sur les représentations des professionnels en formant les acteurs de l'emploi à la thématique "lutte contre les discriminations"

liées aux origines et en travaillant sur les représentations négatives de certains métiers.

Repérer les jeunes "décrocheurs" du système scolaire et proposer des actions, en lien avec un adulte "réfèrent" pour préparer l'entrée en stage, en contrat d'apprentissage, dans un emploi.

Construire des actions, en direction des chercheurs d'emploi les plus fragiles, permettant la restauration de "l'image de soi"

Maintenir le service de garde d'enfants de l'association "Parentbouge" sur des horaires atypiques

Faire des propositions en terme d'hébergement (création de parrainage) et de logement pour les chercheurs d'emploi

Favoriser l'accès des jeunes du quartier aux métiers de l'animation et du sport à travers le programme "parcours animation et sports"

### Objectifs opérationnels et actions à l'échelle de la Ville de Saint Jacques :

Mobiliser l'ensemble des partenaires locaux (entreprises, animateurs des services jeunesse, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), collège...) sur l'orientation des différents publics vers un lieu unique d'information et d'orientation sur les questions liées à l'emploi et la formation.

- Consolider et développer des actions jeunes  
- En lien avec l'Education Nationale : actions de sensibilisation des élèves de 3ème au milieu professionnel (intervention dans les classes et forum des métiers)

- Favoriser l'accès des jeunes aux emplois saisonniers (jobs d'été)  
- Repérer les « jeunes décrocheurs du système scolaire », en lien avec les équipes d'animation de quartier

- Développement des activités économiques sur les trois quartiers

- Etudier et travailler la requalification du pôle commercial de la Rue de Nantes et de Saint Jacques Aéroport,

- Développer l'appareil commercial du quartier de La Morinais,

- Encourager l'implantation de commerces de proximité,

- Encourager et développer le commerce non sédentaire, facteur d'animation de commerce de proximité au centre ville,

- Contribuer à lever les freins à l'emploi

- Mise en place d'un projet PAE-Médiathèque d'accompagnement des demandeurs d'emploi par un animateur sur l'accès aux outils informatiques et notamment la recherche d'emploi sur internet.

- Faire face aux problèmes de déplacements par la mise à disposition de cyclomoteurs via Mob service.

- Module découverte des métiers pour le public féminin qui souhaite reprendre une activité professionnelle

- Atelier image de soi pour tout public demandeur d'emploi

- Accompagnement individuel vers l'emploi de demandeurs d'emploi longue durée ne relevant pas des dispositifs classiques d'accompagnement, et suivi dans l'emploi

- Réflexion sur une mobilisation des retraités pour la mise en place d'un mode de garde temporaire pour des femmes en recherche d'emploi.

- Développer le partenariat avec les entreprises locales

- Identification des entreprises par la création et mise à jour d'un répertoire,

Groupe moteur : mise en relation avec les employeurs pour des entretiens conseils

- Aide au recrutement dans la recherche de candidats

- Visites d'entreprises, tables rondes, « petit déj » de l'emploi

## Prise en compte de priorités transversales

### - **jeunesse**

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes  
Favoriser l'accès des jeunes des quartiers aux métiers de l'animation et du sport au travers du programme « parcours animation et sport »

Favoriser l'insertion des jeunes sous main de justice dans leur recherche d'emploi  
Favoriser l'accès des jeunes aux emplois saisonniers  
Promouvoir les initiatives des jeunes (création d'entreprises...)

Repérer les jeunes "décrocheurs" du système scolaire et proposer des stages, contrats d'apprentissage, emploi.. en lien avec un adulte "réfèrent"

### - **accueil des populations étrangères et lutte contre les discriminations**

Rechercher et soutenir les dispositifs en vue d'une meilleure maîtrise de la langue française

Mettre en place un plan de lutte contre les discriminations sur le marché du travail :

A – Diagnostic et connaissance des phénomènes discriminatoires.

B – Sensibilisation et formation des acteurs et décideurs publics.

## Indicateurs à mobiliser sur la thématique

Indicateurs fournis par l'APRAS, l'AUDIAR, le CODESPAR, la Mission Locale

C – Soutien aux acteurs associatifs investis dans la lutte contre les discriminations, pour l'accès aux droits, et la valorisation de la diversité culturelle.

D – Mobiliser les employeurs et les intermédiaires de l'emploi autour de la MEIF, sur cette question.

Fixer des objectifs quantitatifs annuels. Exemple : nombre de jeunes accompagnés pour les stages, nombre de placements (type job dating).

Prendre en compte la situation des jeunes "décrocheurs" notamment les jeunes diplômés titulaires de diplômes acquis à l'étranger

Accompagner les jeunes désireux de s'inscrire dans une démarche de création ou reprise d'entreprises

Travailler sur les représentations des professionnels en formant les acteurs de l'emploi à la thématique "lutte contre les discriminations" notamment celles liées aux origines

### - **participation des habitants et citoyenneté**

Favoriser l'expression des habitants dans l'objectif d'améliorer les services liés à l'emploi.

Développer l'intérêt au tutorat ou à la démarche d'adulte-réfèrent.

S'appuyer sur les relais-habitants dans les quartiers

Indicateurs spécifiques à chaque action, notamment aux actions expérimentales  
Nombre de créations ou reprises d'entreprises.

### III.F EDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

La culture et l'éducation constituent des leviers indispensables à la mise en mouvement de l'ascenseur social. Ce sont des moyens essentiels de la construction de l'autonomie et donc de la citoyenneté. L'accès à la culture et les politiques d'éducation populaire sont un axe central des politiques publiques et constituent le plus sûr moyen de développer la cohésion sociale.

L'éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV) visent à donner à chacun les bases d'une culture générale solide ainsi que des compétences spécifiques.

Elles peuvent s'acquérir à différents moments de la vie et par différents biais (formation initiale/continue/ informelle). Elles doivent donc réellement être accessibles à tous, par un engagement en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, notamment en direction

des femmes, des jeunes en situation d'échec scolaire ou d'insertion professionnelle, des personnes issues de l'immigration, des actifs en reconversion, et des personnes handicapées.

Le territoire veut se donner les moyens de répondre au quadruple objectif d'éviter la fracture cognitive, de produire une intelligence commune comme support de créativité et d'autonomisation, de concevoir l'éducation et formation tout au long de la vie comme source de lien social et de développer l'éducation civique et politique.

Cette volonté se traduit par le développement et la valorisation de tout type de formations permettant l'accès de tous aux savoirs fondamentaux, l'apprentissage de la langue française et les actions favorisant la lutte contre l'illettrisme.

#### Enjeux généraux

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1 Permettre la réussite scolaire et éducative de l'ensemble des enfants et des jeunes</li><li>2 Développer la formation professionnelle dans une perspective d'emploi</li><li>3 Développer les formations personnelles ou « informelles » pour permettre à chacun de développer et valoriser ses compétences</li><li>4 Favoriser l'accès de tous à toutes les ressources éducatives de l'agglomération</li><li>5 Aider les parents à jouer pleinement leur rôle éducatif</li></ol> |
|--|

#### Objectifs opérationnels et types d'actions - à l'échelle de l'agglomération

1. Développer la réussite éducative

2. Développer le volet formation de la maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation, et le mettre en œuvre dans une organisation territoriale de proximité.

2. Favoriser la formation par alternance et tout particulièrement l'apprentissage.

2. Développer l'accès à la validation des acquis professionnels ou de l'expérience, en particulier les compétences et les diplômes acquis à l'étranger.

2. Agir en direction des jeunes « décrocheurs » qualifiés ou non, étudiants notamment des territoires prioritaires, sortant sans diplôme de l'enseignement supérieur

3. Soutenir l'acquisition ou le réapprentissage des savoirs fondamentaux par tous y compris les plus jeunes. Développer l'information, le repérage des situations d'illettrisme. Renforcer la lutte contre l'illettrisme notamment en développant le soutien aux structures d'accompagnement. Développer l'apprentissage du français. Lutter contre l'érosion des savoirs ;

3. Créer une « Cité des Idées » permettant de produire du « savoir » et d'organiser des

échanges entre les citoyens et des « experts ». Cette « Cité des Idées » doit favoriser le développement et la diffusion des savoirs pour tous et notamment pour les publics en difficulté.

3. Soutenir les projets intergénérationnels de transmission des compétences

3. Développer les ressources pour les associations (formation, centres de ressources, mise en réseau)

3. Reconnaître et organiser la reconnaissance du bénévolat.

4. Mobiliser tous les « offreurs » de formations et de compétences du territoire (y compris hors champs professionnels) autour de la charte « Rennes Métropole apprenante » ; développer les réseaux entre acteurs du territoire pour améliorer les échanges de pratiques, connaître les besoins et les ressources du territoire, et mettre en place un centre de ressources virtuel sur l'éducation et la formation tout au long de la vie.

4. Développer l'accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par l'usage des technologies de l'information et de la communication.

4. Développer l'accès à des ressources d'autoformation notamment par le réseau des bibliothèques et médiathèques de l'agglomération  
4. Réconcilier les publics les moins qualifiés avec la formation. Encourager la formation des

populations d'origine étrangère. Sensibiliser les jeunes à la diversité des apprentissages.  
4. Développer les dispositifs en direction des seniors retraités.

### A l'échelle de l'ensemble des 6 territoires prioritaires

Maintien ou renforcement des moyens mis à disposition dans le cadre des ZEP et mise en place d'accompagnement ou de parcours personnalisés adaptés pour permettre la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes (DC).

Développer les réseaux de réussite éducative de quartier (RE/CUCS).

Articuler les programmes personnalisés de réussite éducative de l'Education Nationale (PPRE) avec les autres actions éducatives, notamment dans le cadre du dispositif de réussite éducative (DC/RE) à l'échelle de chaque quartier. Renforcer les actions d'accompagnement à la scolarité au bénéfice des enfants les plus en difficulté, en veillant aux liens avec la famille et l'école (DC/RE).

Actions sur le temps de transition dans le parcours scolaire : renforcement de la vigilance, notamment, à l'entrée en petite section de maternelle, aux passages grande section/CP, CM2/6ème, et aux conditions de sortie du collège et d'accompagnement proposé aux 14/18 ans, notamment dans le cadre des CECS..

Renforcer l'accompagnement scolaire pour les enfants nouvellement arrivés en France (RE/CUCS).

Accompagner et soutenir les actions visant à favoriser les parcours "d'excellence" des jeunes des TP (actions spécifiques développées entre les grandes écoles ou l'université et certains lycées) (CUCS/DC).

Œuvrer pour la disparition progressive des ELCO (Enseignement de langues et cultures d'origine) au profit d'un véritable enseignement « Langue Vivante » des langues étrangères des pays

d'origine dans les établissements d'enseignement ouverts à tous (DC).

Soutenir l'accès aux stages et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés d'origine étrangère (Cf. Le Blosne jeunes et entreprises) (ANCSEC/RM/DC).

Renforcer l'accueil et l'accompagnement des personnes pour l'apprentissage de la langue française (ANCSEC/DC).

Développer des actions ambitieuses d'éducation artistique et culturelle au sein des établissements scolaires des TP dès la maternelle (CUCS/DC).

Renforcement du partenariat avec la MGI (mission générale d'insertion de l'Education Nationale) (DC) et l'université pour mieux suivre les "décrocheurs" notamment les étudiants sortant sans diplôme en partenariat avec les associations de jeunes.

Soutien aux actions éducatives et d'accès à la culture développées sur les territoires prioritaires par des acteurs associatifs de proximité (GRPAS, ATD, Maison des Squares) (DC/RE).

Renforcer et développer les médiations familles/école (RE) notamment des familles d'origine étrangère

Développer les lieux de rencontre entre parents (information, échanges, valorisation, échanges interculturels en matière d'éducation) (RE/DC). "Ritualiser" les rencontres dans le calendrier de l'année scolaire.

Soutenir la fonction parentale à toutes les phases du développement de l'enfant (DC/CG/CAF).

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Bréquiigny – Champs Manceaux :

Renforcer l'accompagnement à la scolarité :  
- Organiser l'information et la formation des parents  
- Mieux articuler le travail des enseignants avec les autres métiers intervenant dans

l'environnement de l'enfant (travail social, éducateurs)  
- Organiser la "réussite éducative"

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Cleunay :

Mettre en place des suivis et parcours individuels pour les élèves en décrochage ou risque de décrochage.

Structurer des instances sur l'enfance en s'appuyant sur l'expérience acquise avec celles initiées pour la jeunesse (DC).

Engager l'accompagnement à la scolarité avec l'appui de la Ligue de l'Enseignement (RE/DC).

Initier des actions visant à accompagner les parents dans la reconquête de leur place et rôle d'adulte auprès de leurs enfants (RE/DC).

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier du Blosne :

Soutenir l'accès aux stages et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés d'origine étrangère (Cf. Le Blosne jeunes et entreprises) (ANCSEC/RM/DC).

Soutien aux actions éducatives et d'accès à la culture développées sur les territoires prioritaires (Maurepas, Le Blosne) par des acteurs associatifs de proximité (GRPAS, ATD, Maison des Squares) (DC/RE).

Renforcer et développer les médiations familles/école (RE).

Développer les lieux de rencontre entre parents (information, échanges, valorisation, échanges interculturels en matière d'éducation) (RE/DC).  
"Ritualiser" les rencontres dans les calendriers.  
Soutien aux parents d'adolescents (DC/CG/CAF).

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Maurepas :

Travailler à l'égalité des chances dans l'accès à la culture et l'éducation par un suivi individualisé des jeunes et contribuer à la mise en place d'un soutien individualisé de jeunes sujets à l'absentéisme (RE).

Permettre l'apprentissage du français, en parallèle, pour les enfants et les parents à partir du CP (Espoir et Entraide scolaire) (DC/CUCS).  
Développer des réseaux d'entraide pour accompagner les personnes ne maîtrisant pas la langue française (CUCS).

Soutenir les associations qui développent des actions pédagogiques dans ou autour des projets

d'école comme le GRPAS, le Théâtre Lillico (RE/DC).

Réaliser une étude sociologique à l'échelle du quartier analysant les comportements et attitudes des habitants sur les temps de loisirs et vacances (DC/CUCS).

Améliorer la relation parents-enfants en confortant les 2 espaces parents dans leur fonctionnement et leur place dans le réseau d'acteurs de la vie sociale de Maurepas, d'une part, et en offrant de nouvelles activités parents-enfants (centre social, directions des sports) (RE/CUCS).

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Villejean :

Développer des propositions éducatives en relation avec les besoins repérés dans le quartier  
Renforcer l'Accompagnement à la scolarité pour les enfants les plus en difficultés

Poursuivre la dynamique de l'accompagnement à la scolarité

Faire des propositions via le dispositif de Réussite Educative, à partir des situations repérées par cette instance, dans le respect de la charte d'engagement élaborée par les partenaires du quartier.

Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports des enfants et des jeunes via l'accompagnement à la scolarité.

Soutenir l'accès aux stages en entreprise et ou en formation, pour les jeunes "décrocheurs", notamment d'origine étrangère.

Développer des réseaux d'entraide pour les personnes ne maîtrisant pas la langue française et multiplier les cours d'alphabétisation

Mettre en place des séquences de formation en direction des professionnels du quartier, notamment pour travailler sur les représentations de chacun.

Construire et présenter des séquences d'animation autour des discriminations à un public de jeunes et d'adultes.

Valoriser le rôle parental

Agir en direction des parents afin de faciliter leur rôle, à partir des dynamiques en présence

(accompagnement à la scolarité, projet enfance, santé...etc.)

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques à la Ville de Saint Jacques

Permettre la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes, par la mise en place d'accompagnements ou de parcours personnalisés adaptés.

Renforcer l'accompagnement scolaire pour les enfants nouvellement arrivés en France.

Développer le réseau de réussite éducative du territoire.

Articuler les programmes personnalisés de réussite éducative de l'Education Nationale (PPRE) avec les autres actions éducatives, notamment dans le cadre du dispositif de réussite éducative.

Renforcer et diversifier les actions d'accompagnement à la scolarité au bénéfice des enfants en fragilité, en veillant aux liens avec la famille et l'école.

Actions sur le temps de transition dans le parcours scolaire : vigilance, notamment, à l'entrée en petite section de maternelle, aux passages GS/CP, CM2/6ème, et aux conditions de sortie du collège et d'accompagnement proposé aux 14/18 ans.

Identifier les besoins d'accueil et d'accompagnement des adultes nouvellement arrivés en France pour l'apprentissage de la langue française et les mettre en place.

Coordonner ce travail avec les actions du Centre Social en direction des adultes.

Renforcement du partenariat avec la MGI (mission générale d'insertion de l'Education

Nationale), pour mieux suivre les "décrocheurs", notamment en lien avec le CESC du collège Jean Moulin..

soutenir les projets d'équipements ( Médiathèque, EPI, Aire Libre...) qui favorisent l'élargissement des ressources éducatives sur le temps scolaire et extrascolaire

Développer des actions d'éducation artistique et culturelle au sein des établissements scolaires des TP dès la maternelle, notamment en lien avec les établissements culturels locaux et les artistes en résidence sur le territoire.

Soutien aux projets associatifs et des établissements scolaires visant à renforcer et développer les médiations familles/école.

Renforcer les lieux de rencontre entre parents (information, échanges, valorisation, échanges interculturels en matière d'éducation, soutien aux parents d'adolescents). "Ritualiser" les rencontres dans les calendriers.

- Mise en place d'un projet PAE-Médiathèque d'accompagnement des demandeurs d'emploi par un animateur sur l'accès aux outils informatiques et notamment la recherche d'emploi sur internet.

Soutenir les personnes en difficulté en favorisant l'insertion par la formation, l'accompagnement, la mise en place d'actions spécifiques en lien avec le réseau des partenaires (cyber emploi avec la Médiathèque Lucien Herr).

### Prise en compte de priorités transversales

#### - **jeunesse**

Actions en direction des jeunes « décrocheurs »  
Repérer les jeunes "décrocheurs" du système scolaire et proposer des actions, en lien avec un adulte "réfèrent" pour préparer l'entrée en stage, en contrat d'apprentissage, dans un emploi, ou préparer des examens et concours.

plus de lisibilité et de visibilité aux nombreuses initiatives présentes sur le territoire et concourant au "vivre ensemble".

Mettre en réseau les acteurs en charge de l'apprentissage de la langue française

#### - **accueil des populations étrangères et lutte contre les discriminations**

Développement d'une intelligence collective du territoire par le développement de la connaissance mutuelle des habitants en donnant

Soutenir l'accès aux stages et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés d'origine étrangère (Cf. Le Blosne jeunes et entreprises) (ANCSEC/RM/DC).

Développer la reconnaissance des compétences et des diplômes acquis à l'étranger,

#### - **participation des habitants et citoyenneté**

### III.G CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Développer l'accès aux pratiques artistiques, sportives et de loisirs, leur donner du temps, de l'espace et des moyens, favoriser l'aménagement culturel du territoire, permettre la rencontre art - artistes et population, réaffirmer la culture et le sport comme moyens de développement et de rayonnement de l'être et du territoire.

Telles sont les orientations du projet communautaire de l'agglomération rennaise.

La culture concourt à l'éveil et à l'ouverture des esprits. C'est un moyen d'expression, d'échanges et d'évasion. Elle enrichit les individus et contribue à la qualité de la vie sociale. C'est un facteur de développement individuel et collectif.

La démarche culturelle entreprise sur le territoire s'inscrit dans une perspective globale de développement culturel durable, de volonté permanente de démocratisation de l'accès à la culture par la résorption des handicaps éducatifs, géographiques, économiques auxquels est encore confrontée une part importante de la

population. Volonté aussi de développer une démocratie culturelle et sportive ouverte aux pratiques traditionnelles et émergentes, de favoriser la participation du plus grand nombre à la compréhension du monde contemporain, de former des citoyens actifs et acteurs de leur développement.

Réussir une démarche artistique et sportive, de pratique ou de consommation, est contraint par plusieurs facteurs : l'ignorance de l'existence même de la possibilité de ces pratiques, l'absence d'offre de pratique, l'éloignement physique de cette offre et le coût d'accès. On retrouve ces handicaps dans toutes les strates sociales, dans tous les secteurs géographiques mais à des niveaux différents. Il arrive aussi que ces handicaps soient cumulés.

Le CUCS doit permettre d'associer développement culturel et sportif et lutte contre les exclusions.

#### Enjeux généraux

1. permettre l'accès de tous à la culture, les loisirs et les sports
2. contribuer à l'éveil et l'ouverture vers l'art et la culture en favorisant la confrontation des populations aux œuvres, la rencontre avec les artistes, l'accès à l'offre culturelle développée par les équipements culturels ou à l'occasion de grandes manifestations
3. favoriser les pratiques amateurs et leur permettre la rencontre avec les professionnels,
4. développer l'offre culturelle, sportive et de loisirs de proximité dans les territoires prioritaires,
5. favoriser la rencontre des cultures dans une optique de découverte mutuelle, de croisements et de mixité pour un réel dialogue des cultures.

#### Objectifs opérationnels et types d'actions - à l'échelle de l'agglomération

1. Développement et consolidation financière du Passeport Loisirs Culture à l'échelle de l'agglomération

1. Développer une médiation culturelle pour les jeunes enfants et leurs familles

2. Médiation et organisation de parcours d'explications sur la découverte d'un type d'œuvres, d'une pratique artistique ou de lieux culturels

2. Favoriser les pratiques de maillage entre les équipements culturels de l'agglomération

3. Organiser des rencontres ou un parcours, un accompagnement de travail artistique à partir et/ou pour les habitants avec un ou des professionnels. Invitation d'artistes « à la

rencontre des habitants » tant dans les TP que dans les communes de l'agglomération

3. Soutien aux pratiques et à l'organisation de manifestations de proximité dans une exigence de qualité. Réserver des lieux dédiés à l'expression artistique des habitants ex : place type dalle Kennedy, place des centres-villes ou centres commerciaux...

3. Organiser des rencontres d'artistes amateurs entre les communes de l'agglomération

5. Soutien et valorisation des initiatives et actions culturelles des populations d'origine étrangère

5. Soutien aux projets s'appuyant sur la mémoire collective et individuelle mettant en relation différentes générations et différentes cultures

5. Permettre la découverte d'artistes ou de pratiques artistiques de pays dont sont originaires

les habitants présents sur les territoires

### Objectifs opérationnels et types d'actions - à l'échelle de l'ensemble des 6 territoires prioritaires

Conforter la diffusion du Passeport Loisirs-Culture (PLC) en particulier auprès des jeunes, simplifier son accès et renforcer les permanences (CUCS/DC)

Permettre la liberté de choix dans l'offre culturelle  
Développer les présences artistiques dans les quartiers (résidences d'artistes, commande artistique sur l'espace public) (CUCS/DC).

Mettre en place des actions ambitieuses d'éducation artistique et culturelle dans les écoles des territoires prioritaires (DC/CUCS).

Permettre le développement des pratiques amateurs (convention d'objectifs avec certains équipements et associations artistiques, sportives) (DC).

Développer à partir de la pratique sportive un travail sur la citoyenneté, la santé, l'apprentissage des règles sociales (DC/CUCS).

Favoriser l'innovation en matière d'offre sportive au sein des structures implantées agissant sur les territoires prioritaires (DC/CUCS).

Travailler l'accompagnement des publics marginalisés (CUCS)

Permettre aux cultures locales ou/et étrangères

Développer des actions en matière de lecture publique et d'accès au livre et à l'écrit (avec les bibliothèques de quartier, les Champs Libres, des associations comme l'Œil Electrique, Maison de la poésie, Les Scriludes, Périscopages, l'Age de la tortue, Balade des Livres, la médiathèque Lucien Herr... )

de s'exprimer, (ex : soutien et valorisation des nouvelles initiatives et actions culturelles des populations d'origine étrangère; soutien aux projets s'appuyant sur la mémoire collective et individuelle mettant en relation différentes générations et différentes cultures; découverte d'artistes ou de pratiques artistiques – en favorisant la rencontre avec l'art contemporain, de pays dont sont originaires les habitants présents sur les territoires, notamment au sein des équipements du quartier).

Améliorer l'information sur l'offre culturelle dans les territoires prioritaires. (DC)

Développer des démarches de médiation et de soutien à la pratique culturelle

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Bréquiigny – Champs Manceaux :

Élargir les propositions culturelles, hors formes conventionnelles (plus accessibles aux publics éloignés de la culture) (CUCS).

(expérimentation en vue d'extension à toute la ville)

Engager avec la Bibliothèque municipale une réflexion sur l'offre de lecture publique destinée aux publics issus de l'immigration

Rechercher des micro aménagements adaptés aux pratiques sportives de proximité.

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Cleunay :

Favoriser l'implication des bénéficiaires dans les réflexions sur l'offre culturelle (cf. l'action "si on sortait") (CUCS/DC).

Poursuivre le travail avec les jeunes et la population fragile du quartier lors de l'accueil d'artistes en résidence à la MJC (CUCS/DC).

Organiser des temps conviviaux intergénérationnels autour des pratiques sportives (le vendredi soir par exemple) (DC/CUCS).

Favoriser les rencontres inter-culturelles.

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier du Blosne :

Actions d'éducation artistique et culturelle, via, notamment, un renforcement du partenariat entre

le centre culturel du Triangle, les artistes en

résidence au Triangle et (et/ou implantés sur le Blosne), les écoles du quartier

Renforcer l'accès, pour les habitants du Blosne, aux propositions du Triangle

Développer travail sur l'éveil et l'apprentissage musical avec les acteurs présents sur le quartier, notamment dans les établissements scolaires.

Faciliter pour les équipements socioculturels et culturels du quartier, un élargissement du public fréquentant leurs ateliers d'expressions artistiques (Lézard18, atelier photo, atelier écriture de Carrefour 18 ; le studio d'enregistrement du Triangle, le Block ; ateliers de pratiques artistiques proposées par le centre culturel du Triangle ; ateliers rédactionnels des Editions Electriques ; ateliers de réalisation de court-métrage " Univers7Arrivée", Clair Obscur...)

Améliorer l'information sur l'offre culturelle dans les territoires prioritaires et favoriser la liberté de choix dans l'offre culturelle, via l'échange entre partenaires au sein du groupe culturel du quartier

Accompagner et soutenir les artistes présents sur le quartier (Age de la Tortue, Éditions Électriques, Poing de Départ, compagnie Hip-Hop "Simba – Epc –TKHT ...)", tout en favorisant un travail avec habitants du quartier

Favoriser la confrontation des populations aux œuvres et aux artistes, en permettant un élargissement des actions délocalisées sur le quartier de propositions d'établissements culturels tels la Criée, le Musée des Beaux Arts, l'Opéra, l'Orchestre de Bretagne, ou d'autres structures culturelles majeures.

Permettre aux pratiques amateurs de s'initier, se développer, se confronter et se structurer pour une meilleure reconnaissance et une meilleure valorisation, via notamment la commission culture du conseil de quartier

Développer un échange sur la pratique sportive entre les professionnels du quartier, et les associations d'habitants ; soutien au pôle à vocation sportive récemment sur le quartier (ex : Voc Attitude, Quattro Connection ...)

Développer des actions en matière de lecture publique et d'accès au livre et à l'écrit (avec les deux

bibliothèques du quartier notamment, et des associations de ce champ (par ex. les Éditions Électriques, Maison de la poésie, Les Scriludes, Péricopages, l'Age de la tortue, Balade des Livres, La compagnie l'Ours à Deux Têtes, Compagnie Le Crabe Rouge ... )

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Maurepas:

Développer une dynamique qui vise l'ouverture aux autres (DC/CUCS).

Organiser des temps de réflexion et d'ouverture culturelle sous des formes variées : conférences, ateliers, quinzaines, convergences culturelles (DC/CUCS).

Accompagner les démarches individuelles ou collectives de découvertes culturelles : TNB, Charivari, Tous au spectacle (CUCS)

Valoriser les initiatives des jeunes (festival RAP...) (DC).

Dans le domaine sportif, permettre aux jeunes d'accéder à des formations en interne pour qu'ils puissent devenir encadrants (DC/CUCS).

Développer 2 ou 3 projets culturels participatifs par an avec les habitants comme l'atelier mémoire avec les pionniers de Maurepas, l'animation "Femmes de Maurepas, le carnaval, le festival de la soupe, le festival RAP (CUCS/DC).

Poursuivre l'aide aux associations et plus particulièrement aux associations "habitantes" en les aidant à construire des projets et leur donnant les moyens de les réaliser (CUCS).

Soutenir les initiatives de groupes, de collectifs, d'associations en s'appuyant sur les dispositifs financiers qui existent : Fonds rennais d'initiatives jeunes, Fonds de concours d'initiatives d'habitants, Dotation du conseil de quartier (DC/CUCS).

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Villejean :

Réaliser le projet de la Maison du Conte et des initiatives culturelles habitantes, en recrutant une

personne en adulte Relais, en installant un lieu identifié dans le quartier, en réalisant les actions

retenues (veillées partagées, chorale habitante.).

Coproduire, à partir des compétences culturelles habitantes, des projets en lien avec la démarche produite en 2004

Travailler sur les représentations (notamment celles liées au "travail manuel") et sur "l'estime de soi", à partir d'actions ludiques et culturelles.  
Faire de la dalle Kennedy un lieu de manifestations culturelles

Introduire les initiatives culturelles, de loisirs et de sports dans l'accompagnement à la scolarité.

Favoriser la pratique sportive des jeunes par le soutien aux petites associations de proximité, investies dans ce sens.

Organiser des voyages sur le temps scolaire et de vacances avec et pour des adolescents du quartier afin de permettre à certains d'entre eux d'y participer (ex. : jeunes filles d'origine maghrébine dont les familles sont plus enclines à autoriser ce type de voyages sur le temps scolaire)

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques à l'échelle de la Ville de Saint Jacques

Favoriser les liens entre les crèches, les écoles et le CLSH et les ressources culturelles du territoire (Aire Libre, EPI Condorcet, Médiathèque Lucien Herr, Campement Dromesko...)

Soutenir les actions d'éducation artistique à l'école (classes à projets culturels, musiciens intervenants dans les écoles...)

Développer les offres des équipements en direction du jeune public et de leurs familles, en favorisant également les partenariats avec des festivals et événements centraux (ex Electroni(K), Petit festival, Marmaille, Quartier d'été...)

Améliorer l'information sur l'offre culturelle en direction des jeunes à Saint-Jacques et dans l'agglomération et favoriser la démarche de médiation, en confortant la mission de l'espace vie sociale du Centre de la lande et en favorisant la mise en relation des professionnels du territoire (commission animation de l'EPI Condorcet)

Faciliter l'insertion et la participation des équipements jacquolandins dans les réseaux et grandes manifestations culturelles (Transmusicales, Mettre en scène, Lire en fête...)

Développer les présences artistiques dans les quartiers (résidences d'artistes, commande artistique sur l'espace public : projet type « Là où théâtre »), en utilisant par exemple le chantier de la nouvelle école du Haut-Bois pour favoriser la rencontre avec l'art et l'architecture

Favoriser la confrontation des populations aux œuvres et aux artistes.

Exemple : médiation et organisation de parcours de découverte de pratique artistique ou de lieux culturels. Soutien au projet d'insertion sociale de jeunes par le théâtre (Projet Tout Atout/Aire Libre/Théâtre à l'envers)

Permettre aux pratiques amateurs de s'initier, se développer, se confronter et se structurer pour une meilleure reconnaissance et une meilleure valorisation.

Exemple : soutien aux pratiques et à l'organisation de manifestations de proximité, organisation de rencontres d'artistes amateurs (semaine des créateurs jacquolandins, fête de la musique, ateliers d'écriture avec des artistes, participation d'habitants à la création de spectacles...)

Permettre le développement des pratiques amateurs, en facilitant notamment l'accès à des lieux de pratiques informels (animation sportive de proximité, groupes de musique,...)

Développer et conforter les équipements sportifs et de loisirs de proximité pour permettre un maillage adapté aux pratiques et attentes des habitants (salle de musculation, équipement socio-sportif sur le quartier Saint-Jacques Aéroport...)

Veiller à l'adaptation de l'offre de pratiques amateurs aux attentes des habitants (horaires, disciplines émergentes...)

Faciliter l'accès aux offres culturelles, sportives et de loisirs pour les personnes les plus fragilisées par le développement et la consolidation financière du Passeport Loisirs Culture et en renforçant l'accompagnement des habitants.

Soutenir les projets de médiation culturelle des équipements (Théâtre de l'Aire Libre, Médiathèque)

Veiller à l'accessibilité tarifaire des offres de pratique artistique (ateliers, formation musicale...)

Développer des actions en matière de lecture publique et d'accès au livre et à l'écrit en particulier pour les publics les plus éloignés, à travers des animations, des formations ou des matériels adaptés. Pour ce faire, soutenir les projets de la Médiathèque Lucien Herr en matière de lutte contre l'illettrisme ou d'accès à l'écrit pour les publics en situation de handicap ( pôle Borges pour les mal voyants)

Conforter les projets artistiques et culturels des différents équipements présents sur le territoire jacquolandin.

Favoriser l'innovation en matière d'offre sportive (animation sportive de proximité, développement de lieux et de créneaux pour les pratiques émergentes non compétitives)

Favoriser la rénovation des équipements sportifs et socio-éducatifs des quartiers.

Favoriser la diversification de l'offre culturelle en veillant à la présence des différentes disciplines artistiques (musique, théâtre, mais aussi danse, arts plastiques...). Porter une attention particulière aux arts numériques (cf espace culture multimédia de la Médiathèque Lucien Herr)

Soutenir les actions de promotion des cultures et rencontres interculturelles comme l'opération « 3 mois avec toi » du Centre de la lande.

Soutenir les projets culturels permettant une appropriation du territoire de la commune dans ses différentes composantes ( type projet Archibilisation, parcours artistiques à travers la ville, découverte du patrimoine, revue mémoire de Saint-Jacques...).

### Prise en compte de priorités transversales

#### - **jeunesse**

Sensibilisation des accompagnateurs « jeunesse » à la notion de médiation culturelle.

Promouvoir les initiatives des jeunes (loisirs, culture, ...)

#### - **lutte contre les discriminations**

Soutien aux projets s'appuyant sur la mémoire collective et individuelle mettant en relation différentes générations et différentes cultures

Permettre la découverte d'artistes ou de pratiques artistiques de pays dont sont originaires les habitants présents sur les territoires

Engager avec les bibliothèques une réflexion sur l'offre de lecture publique destinée aux publics issus de l'immigration

### III.H SANTE ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES

La "territorialisation" des politiques de santé constitue, tant au travers des politiques de droit commun qu'au travers de la politique de la ville, un enjeu fort pour ces prochaines années. A ce titre, les projets locaux ou territoriaux de santé et, dans ce cadre, les Ateliers Santé-Ville sont aujourd'hui reconnus par l'État comme les instruments appropriés pour répondre aux besoins de santé au plus près des populations en permettant de définir des stratégies d'intervention concertées avec les ressources de proximité. Ils seront financés dans le cadre du budget du Groupement Régional de Santé Publique :

- d'une part par les crédits à vocation sanitaire de la politique de la ville notamment relatifs aux ateliers santé ville y étant versés par l'Agence nationale de Cohésion Sociale et à l'Egalité des Chances.
- d'autre part par d'autres crédits de santé publique : appel à projets régional (URCAM, Etat, Conseil Régional), Conseil Général, Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Toxicomanies...

Pour la Ville de Rennes, concernant la santé, les enjeux définis dans le cadre du CUCS ont été arrêtés en articulation étroite avec la politique de

santé de la ville. Celle-ci est définie dans le cadre du Plan Local de Santé Rennais sur l'ensemble du territoire de la ville et s'appuie sur les travaux du Comité Consultatif "Pour la santé dans la Ville" en lien avec le dispositif d'Animation territoriale de Santé (ATS) mis en place dans le cadre du Plan Régional de Santé Publique (PRSP).

Sur Rennes, les actions santé du CUCS s'adosseront essentiellement sur la démarche locale de Promotion de la Santé :

- à l'échelle des quartiers (Ateliers Santé-Ville),
- autour des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du dispositif d'Animation Territoriale de Santé (ATS) sur l'ensemble de la ville.

Les priorités concernent :

- la population des quartiers prioritaires, notamment les jeunes enfants, les jeunes, et les personnes en situation de précarité,
- les thématiques suivantes "lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé" , "optimiser la prise en compte des souffrances psychosociales et développer des actions de promotion de la santé mentale", "prévenir les conduites à risques et réduire les dommages".

#### Enjeux généraux

1. Permettre l'accès à la prévention et aux soins pour tous,
2. Soutenir et développer des actions de promotion de la santé en faveur des habitants, dans une logique de soutien aux actions et acteurs de proximité,
3. Inscire la santé comme un enjeu des politiques développées en faveur de la jeunesse et de la prévention de la délinquance
4. Lutter contre les violences sexistes
5. Prendre en compte le vieillissement de la population

#### Objectifs opérationnels et types d'actions - A l'échelle de l'agglomération

1. Favoriser la mise en réseau des acteurs, et améliorer la connaissance et l'analyse partagée des acteurs sur la répartition géographique de l'offre de soin et les conséquences du vieillissement sur les besoins en terme de services de santé.

2. Développer une réflexion sur les freins pouvant exister à l'accès aux soins (solvabilisation,

langue...). Faire prendre en compte la santé comme un enjeu transversal de toutes les politiques publiques, notamment dans le domaine de l'environnement.

3 / 4 / 5. Développer des campagnes d'information ou de sensibilisation, notamment sur les conduites addictives et les violences sexistes

## Objectifs opérationnels et types d'actions - à l'échelle de l'ensemble des 6 territoires prioritaires

1 - Prendre en compte les personnes d'origine étrangère vieillissantes et leurs problématiques de santé en avec le comité consultatif des Rennais d'origine étrangère (DC)

2 – Améliorer l'accès aux soins sur les territoires prioritaires grâce à une meilleure coopération avec le milieu médical

2 - Soutenir les actions permettant un accès aux soins pour les personnes étrangères récemment arrivées, et notamment le réseau Ville – Hôpital 35 (DC)

2 - Conforter et développer la mise en place et le financement de réseaux d'acteurs pour la prise en compte des personnes en souffrance psychique, développer les actions de promotion de la santé mentale et optimiser les conditions de prise en charge des personnes en souffrance psychosociale notamment dans le logement social (DC/CLS/CUCS)

3 Développer une démarche généraliste de type Ateliers Santé Ville, en coopération étroite avec le secteur médical et les acteurs du secteur sanitaire social et éducatif, en lien avec les travaux du Comité consultatif :

- Repérage des praticiens et acteurs présents sur les territoires ;

- Analyse des besoins

- Définition de priorités à l'échelle de chaque territoire

- Construction en commun d'actions de prévention et accès aux soins, en mobilisant et associant les habitants et les acteurs associatifs à leur contact, les professionnels de santé (médecins libéraux et hospitaliers notamment) (ASV/CUCS)

4- Développer des actions de prévention des conduites à risques en direction des jeunes, en lien avec le milieu scolaire, et en articulation avec les actions santé de l'Espace Jeune En particulier poursuivre la dynamique lancée à l'occasion de la présence du Chapiteau Santé (action animée par le CRIJB) sur les territoires (DC/CUCS).

4 Développer la formation des animateurs jeunes au recueil de paroles de jeunes et s'appuyer sur la promotion de l'exemplarité par les pairs (DC/CUCS)

4 Porter une attention particulière aux actions menées sur la thématique "fête et risques" dans le

cadre du CLSPD et au dispositif Prév'en Ville (DC/CUCS)

4 - Développer des actions de prévention et de promotion de la santé en direction des jeunes enfants (DC/CUCS)

5 – Informer et sensibiliser les Rennais afin de favoriser prévention et soutien aux victimes de violences sexistes (DC)

5 - Améliorer l'accès à l'information sur les droits des femmes dans les territoires prioritaires, soit en proximité, soit par la mise en relation avec les services centraux.

5 - Poursuivre les actions de prévention des violences sexuelles et sexistes chez les jeunes, notamment celles menées par les acteurs qualifiés, avec les établissements scolaires, CESC, et en lien avec les intervenants de terrain (Un ange passe, Liberté Couleurs, Planning Familial), et les dispositifs d'aide aux projets de jeunes (bourses santé). Repérer sur chaque quartier des acteurs associatifs susceptibles d'être des acteurs et initiateurs-relais pour la lutte contre les violences sexistes (DC/ASV/CUCS)

5 – Développer le Partenariat avec le comité consultatif des femmes Ville de Rennes (DC)

5 -Soutenir les femmes victimes, en terme d'accueil, d'accompagnement, de logement, et favoriser un accueil spécifique des femmes victimes de violence dans les locaux de la police (DC/CLS)

5- Sensibiliser et former les acteurs de quartier au repérage des situations de violence sexiste et à la connaissance des personnes et lieux de ressources. Améliorer les compétences des personnels des services publics (Ville, bailleurs, ...) pour le repérage des situations de violence sexiste, la connaissance des personnes et lieux de ressources et la conduite à tenir en cas de crise. (DC/CUCS)

5 - Dans le cadre du renforcement des liens avec le milieu médical, soutenir des propositions de mise en réseau entre les différents acteurs dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes (CLS/ASV)

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Bréquigny – Champs Manceaux :

3 - Renforcer le point "Info-Santé en lui donnant une audience au-delà de la MJC Bréquigny (DC/CUCS)

3 - Soutenir les actions consacrées aux relations "filles/garçons"

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Cleunay :

3 – Evaluer les actions réalisées dans le cadre du PIEPS et définir de nouvelles actions de prévention en direction des jeunes, en articulation

avec le CESC mis en place au Collège (DC/ASV/CUCS)

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier du Blosne :

2 –Porter une attention particulière aux personnes étrangères récemment arrivées ayant des problèmes de santé (soutien au centre médical du Réseau Ville-Hôpital situé sur le Blosne, partenariat à accentuer avec le MRAP, partenariat à construire avec le public des Ateliers Parlons Français...) (DC)

3 – Mobiliser et associer les habitants aux actions menées en matière de santé en travaillant avec les acteurs associatifs au contact de ceux-ci, autour du pôle santé du Blosne en veillant à une bonne complémentarité entre les différentes initiatives. (DCASV/CUCS)

4 - Poursuivre la dynamique lancée à l'occasion de la présence du Chapiteau Santé porté par le CRIJB en partenariat avec le pôle santé du Blosne, avec une priorité donnée aux actions de prévention des conduites à risques en direction des jeunes en lien avec le milieu scolaire et aux actions sur les questions de nutrition menées en partenariat entre les écoles et collèges (DC/ASV/CUCS)

4 - Développer des actions de prévention des conduites à risques en lien avec les associations de jeunes du quartier (Voc Attitude, Quattro Connection, AJPS, Intermed Collectif, Cité d'accord...)

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Maurepas :

1 - Créer des services de proximité pour les personnes âgées : lieux de rencontres, visites, petits travaux en lien avec les bailleurs sociaux et les associations (DC)

1 - Développer des projets de rencontres intergénérationnelles (jardins, projet informatique entre les jeunes et la maison de retraite...) (DC/CUCS)

3 - Développer des animations autour d'un thème annuel qui mobiliseraient à la fois les professionnels de santé, ceux du social et les associations et groupes d'habitants : 2006-2007, sport, santé et alimentation (DC/ASV/CUCS)

3 - Développer et généraliser des ateliers "Bien chez soi" avec un système d'essaimage par les habitants ( les habitants, qui ont reçu une aide, apportent leur aide à d'autres habitants) (DC/CUCS)

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques au quartier de Villejean :

3 - Réaliser une étude de l'existant en matière de prévention santé: en terme de services et de dispositifs présents ou fonctionnant dans le quartier, d'une part, en terme de besoins de la population et notamment des jeunes d'autre part, évaluer les écarts et construire ou activer des réponses. (ASV:DC/CUCS)

3 - Encourager les initiatives habitantes autour de la santé (ASV/CUCS)

4 - Développer un point Accueil - Infos "Santé – Citoyenneté" à la Maison Verte.

4 - Mettre en place les actions qui paraîtront pertinentes, suite à l'étude sur les conditions d'existence des jeunes de 16 à 25 ans

### Objectifs opérationnels et actions spécifiques à la ville de St Jacques :

1 - Développer une démarche intégrant analyse des besoins, développement d'actions de prévention et d'accès aux soins et associant les partenaires locaux, et les habitants.

1 - Repérage des praticiens présents sur les territoires ; recherche du partage d'informations dans un premier temps, avec l'objectif de construire des actions en commun dans un second temps.

1 - Soutiens aux Ateliers-santé du centre social menés dans le cadre de l'action « Epicerise ».

3 - Développer des actions de prévention adaptées en direction des enfants et des jeunes.

4 - Poursuite de la dynamique lancée à l'occasion de la présence du Chapiteau Santé porté par le CRIJB sur les territoires prioritaires avec une priorité donnée aux actions de prévention des conduites à risques en direction des jeunes en lien avec le milieu scolaire.

4 - Insistance sur la formation des animateurs jeunes au recueil de paroles de jeunes ; promotion de l'exemplarité par les pairs.

4 - Développer des actions en concertation avec l'Espace Jeune de Rennes (Prévention type MST...).

### Indicateurs à mobiliser sur la thématique

Indicateurs actuellement mobilisés sur la thématique :

- Constat d'une faiblesse des indicateurs mobilisés et/ou disponibles en l'état pour l'heure sur la thématique et à l'échelle du territoire de la ville ( sont disponibles essentiellement des indicateurs d'offres de soins et de consommation médicales, indicateurs de mortalité par quartiers non disponibles)

- toutefois , un diagnostic partagé de la santé a été conduit par l'APRAS et a porté en particulier sur un quartier du Blosne et un certain nombre d'études thématiques ou recherche actions "souffrances psychiques et troubles de la vie sociale", "vieillir dans la ville, les plus de 58 ans" et aussi "des marches exploratoires" ont été menées ces dernières années par la DGSS.

- Par ailleurs des indicateurs d'activités au titre de l'action de prévention médico-sociale et psychologique par voie de convention avec le conseil Général , l'action de prévention bucco-dentaire et l'action relative au contrôle des règles disponibles au sein des SCHS et au titre du soutien aux projets associatifs sont disponibles.

Indicateurs mobilisables :

- PMI/Médecine scolaire disposent d'informations concrètes mais aujourd'hui difficilement exploitables( Informatisation des bilans de santé à venir par le conseil général)

- Le développement de l'informatisation de données médicales (médecine libérale et hospitalière) devrait donner lieu à une meilleure lisibilité des données sanitaires

- Proposer la prise en compte d'indicateurs de santé à l'échelle des quartiers et de la ville dans le PRESTAT sur l'initiative de l'Etat et le financement de la production et de l'exploitation de ces données, par le contrat de plan Etat/Région et/ou dans le cadre des financements du Groupement Régional de Santé Publique.

- Articuler la démarche avec le Baromètre Développement Durable à l'instigation de Rennes Métropole ( en particulier les indicateurs "vieillir à Rennes Métropole", "être jeune à Rennes Métropole", "Qualité de l'environnement et des milieux" et les travaux du réseau Français des Villes-Santé qui a édité un guide "Vers un profil santé de ville".

### III.I PREVENTION DE LA DELINQUANCE

La sécurité est l'une des préoccupations des habitants de l'agglomération. Comme dans d'autres grandes agglomérations françaises, la visibilité de certains comportements minoritaires inquiète la population et, adossée à des éléments d'insécurité sociale, engendre un sentiment d'insécurité.

Pour favoriser la sécurité des femmes et des hommes, les collectivités locales souhaitent promouvoir des actions de prévention de la délinquance et de diversification des réponses apportées en cas d'infractions, ce qui nécessite un partenariat étroit avec les acteurs de proximité, les services de la justice et des forces de l'ordre. Des actions de promotion de règles de vie communes, une meilleure connaissance réciproque entre groupes qui se craignent seront soutenues. Un renforcement de la présence humaine et de la médiation (transports, lieux de vie) peut jouer un rôle important pour contrer le sentiment d'insécurité.

Au niveau de l'agglomération, l'instance communautaire de sécurité et de prévention de la délinquance s'inspire, dans sa composition et certains de ses objectifs d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, tout en s'en distinguant notamment par une composition restreinte et l'absence de contrat local de sécurité.

Permettre une connaissance réciproque des différentes institutions et favoriser les relations inter institutionnelles, partager des éléments d'observation et d'analyse sur l'évolution des faits de délinquance sur le territoire (observatoire de la délinquance) et enfin proposer des pistes de travail conjointes, des outils pédagogiques et techniques ; tels sont les objectifs de cette instance.

#### Enjeux généraux

1. améliorer la connaissance et l'analyse partagée des acteurs sur les phénomènes de délinquance
2. développer et renforcer la concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance.
3. développer l'information entre acteurs dans le champ de la tranquillité publique
4. renforcer la présence et l'accompagnement auprès des habitants, favoriser l'échange d'informations intégrant leurs attentes, développer l'écoute et l'analyse du sentiment d'insécurité
5. mettre en place des actions pertinentes de prévention de la délinquance et de sanctions « alternatives », d'aides aux victimes et renforcer l'accueil et l'écoute
6. développer la communication positive en valorisant les initiatives allant dans le sens du respect, de la tolérance, du bien vivre ensemble, de règles de vie communes.

#### Objectifs opérationnels et types d'actions - à l'échelle de l'agglomération

1. poursuite et enrichissement de l'observatoire de la délinquance et études ponctuelles spécifiques.

1. partage de l'information : élaboration et mise en œuvre d'une charte

1. renforcement de la connaissance des interventions de chaque acteur (formation, visites, fiche acteurs) et la mise en réseau interinstitutionnelle pour développer l'analyse partagée et permettre l'émergence d'actions communes en particulier pour les situations complexes de fragilités psychologiques

1. animer des groupes d'élus et les instances de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance

2. développer un travail sur les représentations (par exemple : mise en place de groupes de parole au Blosne...)

3. animer les structures de veille, de coordination et d'information entre acteurs dans le champ de la tranquillité publique (cellules de veille, cellules d'examen de situation).

3. réflexion et organisation d'actions pour la prise en compte de personnes en difficultés spécifiques (personnes marginalisées, expérimentations sur les problèmes liés à l'alcoolisation, les ménages perturbateurs, les fragilités psychologiques...)

4. organiser des actions de prévention : information sur les droits, sur les conduites à risques, sur les violences familiales
4. renforcer la présence humaine, notamment sur l'espace public (marchés, fêtes, évènements...), bonne coordination des acteurs et développement de la médiation pour renforcer la capacité de gestion des conflits sur l'espace public, dans le domaine des transports et du logement, sur des temps particuliers comme la nuit...
5. améliorer l'environnement urbain dans le cadre des aménagements urbains. Développer

- les points d'apports volontaires en conteneurs enterrés.
5. réfléchir à des actions concertées pour l'accueil et la prise en charge des victimes
5. Traiter la délinquance liée au vol des métaux (présence en déchèteries, chantiers du bâtiment).
6. communiquer sur le «bien vivre ensemble», expérimenter des actions visant à renforcer la responsabilité individuelle et collective et /ou rappelant les règles de vie communes
6. favoriser les projets visant la mixité et le brassage entre les différents publics.

### Objectifs opérationnels et types d'actions - à l'échelle de l'ensemble des 6 territoires prioritaires

OBJECTIFS opérationnels du Contrat local de Sécurité concernant les quartiers prioritaires

1. Renforcer les structures de veille, la coordination et l'information entre acteurs territoriaux ou thématiques
2. Renforcer la présence humaine sur les lieux, aux heures et en direction des populations sensibles.  
  
Développer des actions de proximité, en matière d'accompagnement et de formation des habitants référents au Contrat Local de Sécurité et par la formalisation des capacités d'intervention des habitants sur l'approche préventive et bienveillante..
3. Accompagner les adultes et notamment les parents de jeunes sous main de justice, dans leur rôle éducatif.
5. Renforcer les dispositifs de prévention et de lutte contre les dépendances et améliorer le traitement des fragilités psychologiques
7. Améliorer l'accueil et le soutien aux victimes notamment les femmes victimes de violences en développant des actions de médiation, de conciliation et de sensibilisation à la citoyenneté
8. Assurer un traitement judiciaire diversifié de la délinquance en particulier en direction des mineurs

ACTIONS spécifiques à l'échelle des territoires prioritaires :

Développer des permanences des associations d'aides aux victimes et d'accès aux droits sur les quartiers.

Renforcer les dispositifs de prévention et de lutte contre les dépendances et améliorer le traitement des fragilités psychologiques, notamment au travers des échanges de groupes de travail déjà constitués ou à créer. (exemple : groupe fragilités psychologiques et logement sur le quartier du Blosne). Répondre à la demande de formation des personnels d'accueil pour gérer les confrontations (exemple quartier Bréquigny

Favoriser une meilleure appropriation de l'espace public par les habitants (ex : poursuite de l'accompagnement, par la direction de quartier sud-est, l'organisation de fêtes de voisinage intergénérationnelles et/ou interculturelles par les habitants eux-mêmes)

Formaliser l'intervention des habitants sur l'approche préventive et bienveillante, notamment en développant les groupes de paroles (tel celui animé par un sociologue –en partenariat avec l'APRAS-, sur la question du "Vivre Ensemble" sur les îlots Prague et Bosnie Monténégro), destinés à réduire les conflits d'usage sur les espaces collectifs (sur l'espace public et à l'intérieur des immeubles)

Poursuivre les échanges et la concertation avec les habitants en s'appuyant sur les commissions "cadre de vie" du conseil de quartier ou sur des réunions organisées en bas de tour, afin, notamment, d'augmenter la réactivité des services, en lien avec la GUP (ex : éclairage public)

Accompagner et former les habitants référents « Contrat Local de sécurité », tout en veillant à une meilleure représentativité de ces habitants eu égard à la population effective du quartier.

Assurer un traitement judiciaire diversifié de la délinquance, et ouvrir des possibilités pour le public concerné d'effectuer des Travaux d'Intérêt Général ou des Mesures de Réparation Pénale, en facilitant la signature de conventions entre des équipements de proximité et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

### Indicateurs à mobiliser sur la thématique

Observatoire de la délinquance  
Réflexions sur les indicateurs :  
Présentation annuelle à l'échelle des territoires et notamment dans les quartiers prioritaires les statistiques de la police nationale, de la justice, des services publics (dont les transports).

A partir d'un recensement des difficultés repérées sur les quartiers (incivilités, délits, bruits...), des réponses existantes par des professionnels, poser le cadre du champ d'intervention des habitants à faire valider par les professionnels dans les instances adéquates existantes (ex.: Commission sécurité du quartier Bréquigny). (DC en lien avec la Gestion Urbaine de Proximité).  
Sur le champ de la prévention de la récidive et de la préparation de la sortie de prison, préciser les articulations entre les services judiciaires les collectivités territoriales et les associations.

Collecte d'indicateurs à co-définir par les différents acteurs pour mesurer le sentiment d'insécurité en vue d'établir un tableau de bord général et par quartier en lien avec la Gestion Urbaine de Proximité

## **IV LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION**

### **IV.A LES PROGRAMMES D' ACTIONS : PRINCIPE ET ORGANISATION**

La mise en œuvre des objectifs du présent contrat repose avant tout sur l'engagement des signataires à mobiliser et mettre en cohérence leurs politiques publiques pour apporter des réponses opérationnelles aux enjeux et objectifs définis dans le cadre du CUCS.

Cette cohérence opérationnelle repose également sur une organisation à trouver dans le cadre des dispositifs thématiques porteurs des domaines d'intervention cités plus haut.

L'action plus spécifique du contrat urbain de cohésion sociale doit permettre de :

- partager, construire les cohérences, valoriser et interpeler les politiques locales utiles au projet, dans une approche transversale et avec une prise en compte des particularités des territoires prioritaires.
- Impulser, expérimenter et accompagner les transformations et changements nécessaires à une plus grande cohésion sociale et urbaine sur l'agglomération
- développer, animer et faire levier sur les ressources diverses au service des politiques locales de développement social et urbain et de leurs acteurs : observation, expertise, formation, mise en relation, moyens pour les actions

### **IV.B LE PILOTAGE DU CUCS**

Pour la conduite du contrat, les signataires conviennent de mettre en place une structure de pilotage politique, le comité de pilotage, assisté d'un comité restreint et appuyé sur une structure de conduite technique, l'équipe-projet.

Le pilotage du contrat comprend :

- les missions de coordination du projet de développement social de territoire et de

- négociation avec les partenaires institutionnels,
- l'animation globale et transversale du projet,
- la prise en compte des besoins de formation des acteurs,
- l'organisation des commissions et des réunions de synthèse,
- les fonctions liées à l'observation et à la mesure de l'évolution des critères d'évaluation choisis,

#### **Le Comité de pilotage**

Co-piloté par l'État et Rennes Métropole, il définit les objectifs, valide la stratégie.

Il est composé de :

- le Préfet ou son représentant
- le Président de Rennes Métropole ou son représentant
- le Maire de Rennes ou son représentant
- le Maire de St Jacques ou son représentant
- le Président du Conseil Général ou son représentant

- le Directeur de l'Association Départementale des Organismes HLM (ADOHLM)
- les autres signataires du contrat ou leurs représentants

A titre d'experts :

- le Directeur Général des Services de l'agglomération et le Directeur Départemental de l'Équipement, chefs de projet du CUCS ou leur représentant

Il se réunit au moins une fois par an.

## Le comité technique

Il a pour mission :

- la définition de principes de fonctionnement et le repérage des équipes projets opérationnelles,
- la coordination et la synthèse des travaux des équipes projets,
- la mise en œuvre de la programmation,
- le suivi et l'évaluation du CUCS,
- la préparation du comité de pilotage.

## Les équipes-projet

Ces équipes projets correspondent à des groupes thématiques, répondant aux orientations thématiques du CUCS. Ces groupes ont notamment pour rôle d'interpeler les politiques sectorielles et de préparer la programmation stratégique et financière.

Elles font également des propositions sur l'évaluation, proposent les objectifs annuels, veille à la bonne articulation du CUCS et des dispositifs sectoriels.

La maîtrise d'œuvre en réseau s'appuie sur les services compétents des signataires du contrat, elle assure la mise en œuvre, le suivi et l'animation du contrat. A ce titre, ses différentes missions s'articulent autour des objectifs suivants :

- identification des maîtrises d'ouvrage par thèmes et territoires,
- fédération et coordination de l'ingénierie locale dispersée sur les territoires et/ou les axes thématiques opérationnels

Les équipes-projet s'assurent de l'effectivité des principes opérationnels suivants : participation des habitants, mobilisation du réseau d'acteurs locaux, développement et mobilisation des compétences des territoires, selon un management par projet, inscription territoriale...

Il est co-piloté par l'État et Rennes Métropole.

Il comprend un représentant technique de chaque financeur. Des experts thématiques peuvent venir éclairer les discussions.

Il se réunit autant que de besoin et au minimum deux fois par an.

Elles sont composées de :

- l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) comprenant les techniciens chargés de la mise en œuvre du CUCS sur les territoires,
- les délégués de l'État désignés sur les territoires les Directeurs de l'ADOHLM, du PLIE, de la MEIF, du chef de projet ANRU, de la chargée de mission CLSPD, du chef de projet ICPD, des coordonnateurs réussite éducative de Rennes et St Jacques, des responsables du PLH, de l'ANRU pour la ville de Rennes, du développement urbain pour Saint-Jacques-de-la-Lande, et les personnes responsables des dispositifs recensés dans le point suivant.
- la directrice régionale de l'ACSÉ (agence nationale de cohésion sociale et de l'égalité des chances) ou son représentant,
- les référents de l'Etat concernés par les thématiques,
- L'AUDIAR, l'APRAS et le CODESPAR.

Elles associeront, en tant que de besoin, les techniciens en charge des politiques de droit commun dans les différentes institutions.

Les travaux des équipes projets sont impulsés et suivis à Rennes Métropole par le Bureau Cohésion Sociale et Politique de la Ville élargi.

## **IV.C LES FINANCEMENTS**

Les financements mutualisés dans le cadre du contrat sont constitués par :

- les financements de droit commun des différentes institutions intervenant sur les territoires,
- les financements spécifiques dégagés par l'État relayé par l'ACSÉ (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et

l'Égalité des chances), la Communauté d'agglomération Rennes Métropole, le Département d'Ille et Vilaine, la Ville de Rennes, la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Association Départementale des Organismes HLM (ADOHLM), la région Bretagne...

Ils seront engagés chaque année sur la base d'un programme d'actions construit et validé dans le cadre des instances du présent contrat. Ces actions pourront faire l'objet de conventions pluriannuelles afin de garantir la pérennité des engagements des différents financeurs.

Quelques programmes spécifiques, disposant de moyens financiers particuliers, sont des outils stratégiques du présent contrat et font donc l'objet d'un suivi dans ce cadre, même s'ils sont pilotés par des instances ad hoc. Ces programmes sont les suivants :

- Programme de réussite éducative
- Atelier santé ville
- Adultes-relais
- Maison pour l'emploi,
- Gestion Urbaine de Proximité
- Contrat Local de Sécurité

- Ville Vie Vacances
- collèges ouverts
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Les signataires conviennent de mettre en œuvre les conventions particulières nécessaires à l'application du présent contrat. Ces conventions peuvent élargir le partenariat aux acteurs impliqués dans les territoires, qu'ils soient ou non-signataires du contrat et prévoir les modalités détaillées des actions à mener pour atteindre les objectifs définis.

Ils conviennent également que le présent contrat intègre les conventions relatives notamment au financement d'actions ou d'équipements conclues en application du contrat de ville 2000-2006, tant que leur objet est nécessaire pour l'application du présent contrat..

#### IV.D SUIVI, OBSERVATION ET EVALUATION

Les signataires du présent contrat mettent en place les dispositifs propres à en permettre l'évaluation. Les outils dans ce domaine prennent plusieurs formes.

- les démarches d'études et d'observation ponctuelles,
- les tableaux de bord qui capitalisent une quantité de données qualifiant les territoires,
- les observatoires territorialisés permettant de suivre l'évolution sociale et économique des quartiers prioritaires, pouvant être élargis à l'ensemble des communes de l'agglomération,
- les observatoires alliant une capitalisation des informations dans le temps et une coproduction d'analyse par animation du réseau des acteurs concernés par la politique de la ville.

L'agglomération rennaise réunit un certain nombre de ces outils : l'Observatoire des Données Sociales (ODS), le tableau de bord social rennais (TBS), l'observatoire de la délinquance, le développement des indicateurs ANRU, Programme Local de l'Habitat, le Baromètre du Développement Durable, en cours de construction, une partie des indicateurs figurant en annexe de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003, d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, appliqués au territoire de l'agglomération rennaise et analysés depuis 2004.

Trois objectifs sont visés pour leur développement :

##### **a- Observation du territoire et évolution des publics**

Créé par le contrat de ville 2000-2006, faisant suite au travail mené sur Rennes (tableau de bord social réalisé par l'APRAS), l'ODS (Observatoire des données Sociales) repose sur la collecte et l'analyse de données significatives des quartiers (pour Rennes) et communes de la Communauté d'Agglomération de Rennes. La collecte, la mise en forme, l'analyse des données et l'animation du travail collectif sont assurées par l'APRAS (Association pour la Promotion de l'action et de l'Animation Sociale) et l'AUDIAR (Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise).

Son objectif est de permettre le suivi de l'évolution sociale des territoires de Rennes Métropole.

L'ODS forme un tout sur les données sociales du territoire l'agglomération. Il permet la prise de conscience de la nécessaire solidarité d'agglomération envers les territoires prioritaires. C'est un lieu de centralisation de la collecte des données sociales à différentes échelles territoriales.

La production de ces données doit nécessairement s'accompagner d'une analyse partagée. L'essentiel n'est pas l'accès direct aux données mais l'analyse partagée. Il est donc

réaffirmé l'intérêt et le maintien de l'ODS comme outil du CUCS et plus largement du développement social de l'agglomération.

Les signataires conviennent de renforcer l'animation du travail d'analyse partagée de ces données.

A l'échelle de Rennes Métropole, cette démarche, déjà expérimentée sous le format « observatoire de la délinquance » avec des réunions de secteurs (regroupement de plusieurs communes proches géographiquement) ouvertes aux partenaires de terrain (élus, techniciens des communes et CCAS des communes, CDAS..), est à renouveler de manière régulière. Les données seront disponibles à la commune mais présentées et commentées au niveau du secteur ou de Rennes Métropole pour encourager la mise en perspective.

Pour répondre à l'objectif de mise en perspective des réalités sociales à différentes échelles, il y a lieu d'organiser une comparaison entre les territoires. Pour ce faire, il est proposé de suivre l'évolution d'un petit nombre de données (entre 10 et 20) à différentes échelles : 5TP/Rennes/6TP/Rennes Métropole/aire urbaine.

Par ailleurs, l'APRAS et l'AUDIAR mettront à jour annuellement les fiches annexées au présent contrat.

Pour Rennes et St Jacques, l'APRAS publie chaque année à partir des données de l'Observatoire (ODS) un tableau de bord spécifique aux territoires prioritaires de Rennes et St Jacques, avec des données à l'IRIS.

L'APRAS animera chaque année, en lien avec les techniciens chargés de la mise en œuvre du CUCS, à l'échelle de l'ensemble de la Ville de Rennes et de St Jacques, et sur chaque territoire prioritaire rennais, un travail d'analyse partagée de ces données. Cette présentation permet d'apporter aux acteurs professionnels un outil commun de diagnostic, d'analyse, repérer des évolutions particulières à certaines parties du territoire ou certains publics.

Dans chaque territoire prioritaire, les habitants sont aussi associés à cette démarche par le biais de réunions d'informations et d'échanges animées par l'APRAS.

Pour permettre une approche thématique et compte tenu de la difficulté d'analyser toutes les données chaque année, l'approche retenue est de réaliser en complément une étude thématique annuelle, (du type de l'étude sur les données CAF réalisée en 2005 ou l'étude sur les familles en 2006).

Il est cependant envisagé de prolonger les études thématiques en mettant à jour les années suivantes les données analysées.

#### **b- Suivi, bilan précis et impact des actions soutenues dans le cadre du CUCS**

Afin de présenter le résultat de la mise en cohérence des différentes politiques et dispositifs, les signataires du contrat s'entendent pour définir et appliquer un cadre commun de collecte des informations de bilan et d'impact (essentiellement données quantitatives sur les publics touchés) des actions soutenues par le CUCS. La compilation annuelle des informations permettra ainsi de bâtir un bilan des actions mises en œuvre localement.

Les partenaires signataires du CUCS pourront cibler chaque année quelques actions ou un groupe d'actions relevant d'une thématique particulière nécessitant une approche et étude plus particulières afin de dégager les impacts qu'elles auront générés. Il pourra être fait appel à des organismes extérieurs pour mener cette évaluation plus précise.

Le partage et la restitution des bilans et évaluations seront développés au sein des assemblées développées ci-avant.

Les éléments issus de l'observatoire des données sociales et le travail de collecte et suivi des bilans d'action permettront chaque année de fournir aux assemblées délibérantes les rapports suivants, règlementairement définis :

- Rapport d'utilisation des crédits de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale,
- Rapport d'observation sur l'évolution des territoires en zones urbaine sensibles.(loi du 1er août 2003)
- Bilan des actions mises en œuvre localement. (instauré par décision du CIV du 9 mars 2006)

#### **c- Effets sur les publics et impacts sur les politiques publiques**

Dans la perspective d'une évaluation plus complète, en fin de contrat (2009), les signataires identifieront dès 2007 les thèmes ou domaines d'intervention pour lesquels sera menée une étude de l'impact des démarches et actions menées dans le cadre du CUCS sur les publics et les politiques publiques.

## **V ANNEXE 1 - CARTES**

- ZUS de Maurepas
  - ZUS de Cleunay
  - ZRU de Villejean
  - ZUS Champs Manceaux
  - ZRU le Blosne
- 
- Saint-Jacques de la Lande

## **VI ANNEXE 2 – FICHES THEMATIQUES ET TERRITOIRES PRIORITAIRES**

### **Fiches thématiques**

- Population couverte par le Revenu Minimum d'Insertion
- Allocataires fortement dépendants des prestations sociales
- Participation des familles à la restauration scolaire : les tranches basses
- Chômage
- Chômage des jeunes
- Education : taux de retard scolaire
- Délinquance : évolution des vols et des faits de violence
- Logements sociaux

### **Fiches territoires prioritaires**

- CLEUNAY
- BREQUIGNY
- VILLEJEAN
- MAUREPAS
- LE BLOSNE
- ST-JACQUES DE LA LANDE

Comportant :

- Personnes couvertes par le revenu Minimum d'Insertion
- Allocataires dont au moins 50% des revenus proviennent de prestations sociales
- Demandeurs d'emploi des catégories 1 et 6
- Mission Locale : nombre de jeunes accueillis
- Evolution des vols et des faits de violence
- Familles inscrites à la restauration scolaire : % des tranches basses